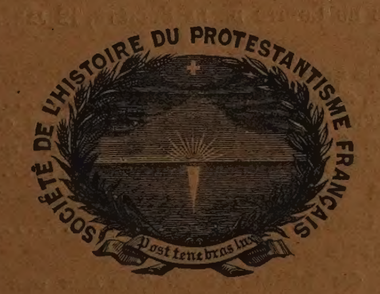
36e ANNÉE. — 1887

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 2. — 15 Février 1887



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1887

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Prière d'adresser, rue des Saints-Pères, 54, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA TOLÉRANCE DU CARDINAL SADOLET[1]

VII

Au mois d'avril 1543, Sadolet fut appelé de nouveau en Italie pour assister Paul III dans une entrevue avec Charles-Quint dont on espérait d'heureux fruits pour la pacification de l'Europe, toujours agitée par la rivalité des deux monarques de France et d'Espagne[2]. En s'éloignant à regret de son diocèse, il y laissa comme coadjuteur son neveu Paul Sadolet, que l'on considérait comme l'héritier de son siège épiscopal et de ses vertus[3]. Né en 1508, élevé à Rome sous les auspices de son

1. Voir le *Bulletin* du 15 novembre et du 15 décembre 1886.

2. Cette entrevue eut lieu à Lucques, puis à Basseto entre Parme et Plaisance, et n'eut pas plus de succès que la conférence de Nice.

3. « Erede del virtù come dei doveri pastorali ». Préface de M. Amalio Ronchini aux Nouvelles lettres du cardinal Sadolet, p. 68.

oncle, durant les pontificats de Léon X et de Clément VII, Paul Sadolet avait respiré l'air du siècle, et la cause de la renaissance des lettres, comme celle de la réforme de l'Église opérée par un libre concile, organe des vœux de la chrétienté, n'avait pas de plus fervent adepte. On ne s'étonne pas de trouver parmi ses correspondants l'illustre professeur siennois dont le procès pour hérésie et l'admirable discours *pro se ipso* avaient eu un si grand retentissement. C'est à Paul Sadolet que Paleario adressait, en 1537, ces lignes aussi hardies qu'éloquentes :

« Je vous le dirai, mon cher Paul, avec ma franchise accoutumée. Il est une race d'hommes adonnés à la fraude et à toute espèce de vices, qui, par ostentation ou par intérêt, se sont plu à observer des vérités plus éclatantes que la lumière du soleil. Si le dépôt de la science humaine eût été seul altéré entre leurs mains, on pourrait encore le leur pardonner. Mais que le trésor des divines révélations, c'est-à-dire notre vie, notre lumière, et le garant de notre immortelle destinée, disparaisse sous les vaines disputes et les volumineuses contentions auxquelles ils se livrent, l'approuve qui voudra ; nul homme de bien ne le saurait supporter. Il est des hommes qui, pareils aux oiseaux de nuit, ne se plaisent que dans les ténèbres. La clarté du jour offense leurs yeux. N'essayez pas de les tirer de leur aveuglement; tous vos efforts seraient inutiles[1] ! »

L'homme à qui ces lignes étaient adressées ne semblait pas devoir être le juge rigoureux, l'implacable adversaire de ces Vaudois qui, dans un coin de la Provence, en dehors de l'Église établie, donnaient l'exemple des plus chrétiennes vertus. Mais Paul Sadolet n'avait ni l'élévation, ni la rare bonté de son oncle, et, sans se ranger ouvertement, comme il le fit plus tard, du côté des persécuteurs, il ne voyait pas sans dépit le schisme plus ou moins organisé dans le diocèse où s'exerçait déjà son

1. Aonio Paleario, *Étude sur la Réforme en Italie*, p. 104-105.

autorité comme recteur. Il n'était pas de ceux qui supérieurs à leur temps, à leur parti, et n'écoutant que la voix de la justice dans le conflit des passions déchaînées, ont le courage d'accomplir un devoir qui n'est compris que des âmes d'élite. Dans les péripéties de l'histoire, les prétextes ne manquent pas d'ailleurs pour s'y dérober. Les causes les plus belles ne sont pas toujours pures de tout excès. Quelques imprudences commises par des Vaudois du Comtat, et dont il serait injuste de rendre tout un peuple responsable, ne furent peut-être pas sans influer sur les sentiments de Paul Sadolet, et sur ses actes ultérieurs.

Rien de plus troublé que l'état de la province au retour du cardinal dont la récente mission en Italie n'avait pas été sans mécomptes. Le concile, tant de fois annoncé, n'était pas près de se réunir, et François Ier rompant avec des traditions séculaires, n'hésitait pas à s'allier avec les Turcs contre Charles-Quint. Les affaires du Comtat n'étaient pas moins confuses que celles de l'Europe, et la rivalité des pouvoirs, le conflit des juridictions, y entretenaient une agitation perpétuelle. Le vice-légat, résidant à Avignon, prétendait exercer une autorité absolue sur la province, au mépris des droits et des franchises que le temps avait consacrés. Carpentras était le siège des états du Comtat, présidés par l'évêque, et sans cesse en lutte avec les agents pontificaux qui commettaient d'effroyables exactions dans le pays. Les plaintes du peuple accablé d'impôts, pressuré par les juifs, rançonné par les bandes armées de France et d'Italie, ne trouvaient d'écho que dans le cœur de Sadolet qui, pareil aux évêques des premiers siècles, se considérait comme le champion du droit et le défenseur de la justice dans son diocèse.

La question vaudoise fut un nouveau ferment de discorde entre Avignon et Carpentras. L'intervention de Sadolet en faveur des hérétiques de Cabrières, parut un scandale, non seulement à Avignon, mais à Rome, où il eut à se défendre contre des accusations passionnées auprès du cardinal Far-

nèse, neveu de Paul III, et légat perpétuel de la province d'Avignon. Il n'en persista pas moins dans les sentiments alors si peu compris dont on retrouve l'expression, mêlée de découragement et de tristesse, dans une lettre au secrétaire du cardinal, du 24 novembre 1543, où il se plaint de voir ses intentions méconnues, son influence paralysée, et s'exprime ainsi sur un sujet délicat :

« J'en dirai autant des affaires de Cabrières qui sont maintenant, grâce à Dieu, pacifiées et comme ensevelies dans l'oubli. *Je supplie Votre Seigneurie d'insister auprès de Monseigneur le Révérendissime pour qu'on ne fasse pas de nouvelles poursuites contre les habitants de cette ville, parce qu'il ne pourrait en résulter qu'une grande ruine dans le pays, et si Sa Seigneurie m'en croit, elle attendra d'autres temps et d'autres occasions*[1]. Je pense n'avoir donné dans toute cette affaire que de sages conseils ; mais on ne les a pas suivis, et on a procédé par d'autres voies, à notre détriment et honte. Je suis donc résolu à m'abstenir désormais de toute immixtion à ce sujet, pour ne pas perdre mon temps et le peu d'autorité que je puis avoir, et paraître sottement ambitieux de figurer, sans profit et honneur, dans la congrégation de mes pareils, préférant, non sans raison, le repos et l'obscurité à une vie brillante et à de stériles agitations[2]. » Sadolet termine sa lettre en exprimant le vœu que l'on gouverne avec plus de modération et de justice les habitants de la province, et que l'on donne crédit à de meilleurs ministres que ceux qui inspirent le vice-légat d'Avignon[3].

1. « Et dico a V. S. che ella faccia opera con Monsr Rev^mo che non si insti ne solliciti provisione alcuna contra Caprera, perche ne veniria ruina grande al paese, et se S. S. Rev^ma mi crederà, se aspettarà altro tempo et altra occasione. » Lettre de Sadolet à Monsignor Ardinghello, recueil Ronchini, p. 117-118.

2. « Eleggendo io più tosto questa vita ignobile et quieta che quella sollicita et illustre » *Ibdid.*

3. Voici comment s'exprime Sadolet à ce sujet : « Desiderarei bene che non fosse qualche volta si fermo in certe sue opinioni come è, et ancor più che

Cette lettre trouve son complément dans celle qu'il adressa, peu de mois après, au cardinal Farnèse, pour se justifier des accusations dont il était l'objet, et annoncer les projets de retraite qu'il caressait depuis longtemps, comme le meilleur emploi de ses derniers jours. Accusé de s'ériger en souverain du Comtat, et de mettre sans cesse obstacle à l'autorité de la légation, il répond en ces termes empreints d'une noble tristesse : « Je suis évêque du diocèse, et la première personne du Comtat pour recevoir, à ce titre, comme président des états, les plaintes qui me sont adressées au sujet de la violation des statuts, des privilèges et des libertés sous lesquelles nous vivons, et seul, ou avec d'autres, comme personnage principal, j'en ai fait mon premier devoir. Cet office vraiment juste et nécessaire à qui veut être homme de bien, je l'ai rempli religieusement, non pour mon compte particulier, mais pour l'utilité publique, dont la considération m'a seule guidé au milieu des disputes et des dissensions qui en ont été le fruit... Je ne saurais me dérober à ce devoir, comme évêque de Carpentras, sans manquer à mon serment et sans être déserteur du bien public, ce qui ne convient ni à mon caractère ni à mes principes...

« Je le dis bien haut, si l'on continue à gouverner ici comme on le fait, non seulement Votre Seigneurie n'en retirera nul profit, mais elle perdra tout renom et honneur dans les provinces voisines, et ce pays lui-même ne sera jamais en paix. Je ne saurais comprendre qu'un cœur aussi noble et généreux que le sien puisse répudier de tels trésors pour livrer en pâture illicite et déshonnête à quelques hommes pervers les biens et le sang du pauvre peuple[1]. J'écris ces lignes en pur

adoperasse et desse credito a migliori ministri. » Si l'on persiste, dit-il, dans les errements du passé, il n'y aura ni justice ni paix dans la province, « *e il governo de la legatione non harà laude alcuna* ». *Ibid.*

1. Et non so già perche un signore nobile et generoso si voglia spogliare de tanti et si belli tesori solo per dare pastura illicita et inhonesta a certi mali homini sopra li beni e il sangue delle povere genti. » Lettre au cardinal Farnèse, du 28 février 1544. Amalio Ronchini, *Lettere*, p. 121.

témoignage de la vérité, et si je suis trouvé menteur, je consens à passer condamnation sur mes actes. Mais comme je suis venu dans cette contrée sous les bienveillants auspices de Votre Seigneurie, pour y chercher le repos, et non les disputes qui me détournent des saintes lettres, et dont je ne vois plus le terme, je me décide à faire un peu plus tôt ce que j'avais depuis longtemps résolu, en cédant à mon neveu Paul Sadolet le titre et les fonctions de l'épiscopat dans ce diocèse où je l'ai déjà pour coadjuteur. Ainsi sera dénoué le lien qui m'attache à ces populations et je n'aurai plus qu'à veiller aux intérêts généraux de l'Église et de la patrie, en fuyant toute occasion de nouvelles discordes avec les vice-légats [1]. »

Sadolet revient encore sur ce sujet dans une lettre à Farnèse, du 20 mars 1544, où sont définitivement arrêtés ses projets de retraite : « Depuis le retour de Lyon des ambassadeurs, j'ai écrit longuement à Votre Seigneurie sur les affaires du Comtat, pour me purger de certaines calomnies, et ne laisser subsister aucune défiance à mon égard. Il est bien juste, à mon âge et après une si longue expérience de toute ma vie, qu'aucun doute ne puisse s'élever sur ma fidélité et sur les sentiments de reconnaissante affection que je n'ai jamais cessé de professer à votre égard. Mon seul regret est de n'avoir pu en fournir la preuve dans des occasions plus importantes, et il me serait trop amer, trop insupportable de voir dans le petit nombre de circonstances où j'ai pu rendre d'humbles services, mes intentions défavorablement interprétées. J'espère que Votre Excellence a déjà reconnu et reconnaîtra toujours mieux, non seulement mon innocence dans les affaires si confuses de cette province, mais encore les bons offices et les sages conseils qui ne tendaient qu'à un seul but, le profit et la gloire de Votre Seigneurie, si j'eusse trouvé dans ceux qui étaient chargés de l'exécution tout le bon vouloir et l'appui que je devais en attendre.

2. « Il che quando serà fatto... cesserà quella occasione di havere a contendere con li vice-legati per questo conto. » *Ibid.*, p. 121.

« A cette heure donc, pour ne plus retomber dans ces défiances et ces disputes, et pour réserver le peu de jours qui me restent à l'étude et à la méditation des choses célestes, en me libérant de tous les soucis de l'administration de ce diocèse, je vous envoie la procuration de l'acte de libre cession que j'en fais à mon neveu Paul, fidèle serviteur de Votre Excellence, à qui ce siège est depuis longtemps promis, et je prie Votre Seigneurie de nous continuer dans l'expédition de cette dernière demande la bienveillance pleine de courtoisie dont elle nous a donné tant de preuves, en nous accordant sa protection pour le règlement des dépenses dont on soulage d'ordinaire ceux qui ont mérité par une longue fidélité que l'on fît une exception à leur égard; et si nos mérites paraissent insuffisants pour l'obtention d'une telle faveur, votre libéralité paraîtra avec d'autant plus d'éclat dans le soulagement accordé à notre pauvreté qui succomberait sous un tel fardeau, comme Votre Seigneurie en sera instruite par le cardinal Pole et messer Carlo di Fano[1]. »

Le prélat qui s'exprimait ainsi, avant de résigner un épiscopat qui fut l'honneur de sa vie, ne cessa jamais de couvrir de sa protection les hommes que leur piété, leur attachement au pur Évangile rendaient suspects d'hétérodoxie. Tandis que les luthériens étaient martyrisés à Avignon, comme ce pieux libraire dont le seul crime était de vendre la Bible dans la cité pontificale, et qui fut brûlé avec deux exemplaires des livres saints, aux applaudissements d'une populace féroce[2], les hommes qui partageaient en secret ses sentiments, trouvaient

1. « Hora per non haver io più a venire in simile dubitatione et disputa et per potere questi pochi giorni di vita che mi restano, riposare quietemente nelli mei studii et nella meditatione della vita a venire, desiderando io, come scrissi a V. S. Rev^{ma}, di spogliarmi in tutto de la administratione et cura di questo vescovado, etc... » Amalio Ronchini, *Lettere*, p. 123.

2. *Histoire des martyrs*, f° 136. — Arnaud, *Histoire des Protestants de Provence*, t. II, p. 4 et suivantes. On ignore le nom de cet admirable confesseur livré au bûcher en 1540, sur la demande des évêques réunis à Avignon pour organiser une croisade contre les Vaudois.

un asile à Carpentras, « grâce à la douceur et à l'élévation d'esprit de l'évêque de cette ville[1] ». De ce nombre étaient un gentilhomme d'Arles, Jacques Reynaud, sieur d'Alleins, que nous avons déjà vu plaider auprès du président Chassanée la cause des Vaudois proscrits; Gabriel des Isnards, de Carpentras, qui devint plus tard ministre à Orange, et le célèbre médecin Valeriole, professant une fois épurée, sans rompre avec une Église dont il déplorait les abus[2]. Ces divers personnages, tous plus ou moins gagnés à la Réforme, étaient les amis de Claude Baduel, le savant et pieux recteur du collège de Nîmes, qui vint, en 1544, chercher un asile à Carpentras, dont il dirigea le collège sous les auspices de Sadolet, et qui rendait compte en ces termes à Calvin de son évangélique mission :

« Vous avez pu voir par ma lettre à Jacques Sadolet les motifs qui m'ont fait quitter Nîmes, ma ville natale, et si dans cette épître je me suis exprimé autrement que vous ne l'avez fait dans votre célèbre réponse au même prélat, vous m'excuserez en songeant que j'ai dû tenir compte des circonstances, d'autant plus que dans mes rapports avec lui et dans l'enseignement qui m'est confié, je ne perds pas de vue notre chrétienne vocation et la confession du nom de Christ, autant qu'elle nous est possible[3]. Les jours de fête j'explique en effet les Proverbes de Salomon, et je forme mes élèves, dont le nombre est grand, à la crainte de Dieu et à la vraie piété. Beaucoup de citoyens assistent à cette leçon, dans laquelle on ne produit pas un argument qui n'ait un texte à l'appui et de religieuses applications. Grâce à ce mode d'enseignement, je vois se réa-

1. Arnaud, t. II, p. 6.

2. J'emprunte ce diverses indications à un fort intéressant chapitre du bel ouvrage de M. Gaufrès : *Claude Baduel et la réforme des études au* XVI[e] *siècle*, qui ouvre bien des jours nouveaux sur la Renaissance (In-8, Paris, 1880, p. 205 et suivantes.)

3. « Quanquam hic cum eo et in hac ratione literarum ita versamur ut memores simul christianæ vocationis et, quoad nobis licet, Christo præstemus eam confessionem quam ei debemus. » Baduellus Calvino. Lettre sans date de l'année (6 janvier 1545), *Calvini opera*, t. XX, *Supplementum*, p. 373, 375.

liser des progrès non seulement dans la pureté du langage, mais encore dans la piété et le goût de la divine sagesse qui se manifestent chez plusieurs... Je suis ici secondé par des hommes excellents et jaloux de la gloire du Christ, parmi lesquels on remarque le trésorier du prélat, personnage de grand crédit, fort bien disposé pour la religion, et d'une sainteté de vie admirable. Son zèle et sa rare bienveillance n'ont pas peu contribué aux progrès de l'Évangile dans ces quartiers[1]. C'est pourquoi je vous prie, lorsque vous m'écrirez, par un messager sûr, de lui écrire aussi, pour louer son zèle et sa piété, en l'exhortant à la persévérance. Nous, de notre côté, nous ne négligerons rien pour faire notre devoir et profiter des occasions si favorables que Dieu nous offre[2]. »

Cette lettre où l'attitude de Sadolet est si discrètement marquée par un homme honoré de sa faveur, qui entretenait avec lui des rapports quotidiens, n'est-elle pas la plus sûre révélation de l'esprit qui régnait à Carpentras et se déployait dans les écoles, sous les auspices du vertueux prélat dont la politique romaine avait voulu faire un persécuteur[2]? Cet espoir fut déçu, comme on le verra par la suite de ce récit, et Sadolet s'éloignant du Comtat, pour n'y plus rentrer, dans les premiers jours de mars 1545, quelques semaines avant la catastrophe qu'il n'était plus en son pouvoir de conjurer, put se dire net du sang qui allait être si cruellement répandu. Que ne transmit-il son esprit à son neveu Paul Sadolet, dans le

1. « Ejus studio et benevolentià Evangelium maxima in his locis suscepit incrementa. » *Ibid.*, p. 374.

2. « Nos dabimus omnem operam ne nostro officio et sanctæ opportunitat quam Dominus nobis obtulit defuisse videamur. » *Ibid.*

3. C'est la pensée qui perce dans une lettre du cardinal Cartesio à Sadolet, du 1er juillet 1544, citée par M. Herminjard (*Corresp. des Réf.*, t. V, p. 362, note 4) et reproduite partiellement par M. Arnaud (t. I, p. 38, note 2) en ces termes : « Partem velim credas magnam felicitatis tuæ te esse assecutum, *cum omne tempus insumas in opprimendâ extinguendâque perditorum hominum impietate*, etc. » La lettre de Claude Baduel à Calvin, écrite de Carpentras, à la même époque, est la meilleure réfutation de celle du cardinal Cartesio qui prend évidemment ses désirs pour une réalité.

dernier acte du drame dont la scène la plus effroyable eut pour théâtre le Comtat ! Un tel crime ne pouvait s'accomplir qu'en l'absence de l'homme qui s'était déjà interposé entre les victimes et les bourreaux, et qui, disant à son diocèse un éternel adieu, parut emporter toute justice avec lui.

VIII

Ce n'est pas au vice-légat Campeggi, constant adversaire de Sadolet, ni à son successeur Antoine Trivulze, héritier de ses sentiments, ni surtout à l'évêque de Cavaillon, Pierre Ghinucci, nourri dans les factions de Sienne, sa ville natale, et portant dans l'administration de son diocèse l'humeur farouche des condottières italiens, qu'il faut demander la modération et la sagesse dont Guillaume du Bellay avait donné un si rare exemple. Ce grand serviteur de François Ier venait de mourir, et deux appuis bien nécessaires allaient manquer aux Vaudois dans le procès toujours pendant où s'agitait non plus le sort de quelques confesseurs, mais la destinée de tout un peuple voué à l'extermination. Les haines qui semblaient parfois assoupies dans le parlement d'Aix, avaient de terribles réveils, et le président Chassanée n'était plus là pour en amortir les effets. Un de ces poisons subtils dont l'Italie possédait le secret, eut raison de l'intègre magistrat qui n'avait pas su voiler l'image de la justice en de sombres jours [1]. Son successeur, Guillaume Garsonnet, aussi tolérant qui lui, ne paraît pas avoir eu un meilleur sort (1541-1543). On ne vieillissait pas sur le siège présidentiel d'Aix quand on n'était pas le docile instrument des passions du terrible tribunal. Les

1. « Tous les historiens, dit Niceron, conviennent que sa mort fut précipitée, et Piton assure dans son *Histoire de la ville d'Aix* qu'il mourut empoisonné dans un bouquet de fleurs. Il y a lieu de soupçonner que ce fut l'effet de la haine que conçurent contre lui ceux qui étaient si fort acharnés à la ruine des habitants de Mérindol. » Herminjard, t. VIII, p. 409, note 2.

fureurs persécutrices que l'on a déjà vues à l'œuvre, et qui moins contenues que surexcitées par les vacillations de la volonté royale, n'avaient pas désarmé un seul jour, allaient s'incarner dans un de ces hommes qui ne connaissent aucun scrupule, ne reculent devant aucun excès, et qui, une fois parus sur la scène où se déploie leur farouche énergie, la remplissent tout entière.

A une lieue de Cabrières du Comtat, sur le versant septentrional du Luberon, s'élève le village d'Oppède, suspendu comme un nid de vautour sur la riante contrée qui l'avoisine. Ce fut le berceau de l'homme de proie qui mit les plus augustes fonctions au service des pires convoitises et qui n'a laissé dans l'histoire qu'une trace de sang. Il y a dans certaines familles une tragique prédestination. Jean Meynier, seigneur d'Oppède, était fils de Guillaume Meynier, président au parlement d'Aix, qui privé de ses états et office, à cause de ses rapines, n'échappa que par le sacrifice de son patrimoine à une sentence capitale : « Jean Meynier, dit Bèze, vrai successeur de l'ambition et mauvaise conscience de son père, besogna si bien que premièrement il fut fait viguier du pape en la ville de Cavaillon... De là, par certains moyens, il devint président du parlement de Provence, voire mesme gouverneur de la province, en l'absence du comte de Grignan. Et pour accroistre sa seigneurie d'Oppède, il ne faillit de se servir du crime d'hérésie pour y ruiner les plus riches laboureurs qui y fussent, retenant les uns en prison et en extrême misère, et épouvantant les autres pour se saisir de leurs biens, meubles et immeubles, sans avoir compassion des femmes et des petits enfants [1]. » S'il est vrai qu'il ait vainement sollicité pour son fils ou pour lui-même la main de l'héritière de la noble maison de Boulier-Cental, l'amour-propre blessé ne fit qu'irriter les cupides ardeurs d'une avarice qui savait se couvrir du masque de la foi pour arriver à ses fins. L'arrêt de condamnation depuis si longtemps

1. Bèze, *Hist. eccl.* Édition Baum et Cunitz, p. 60, 61. Arnaud, t. I, p. 58.

suspendu sur la tête des Vaudois fut exploité avec une infernale habileté par cet homme qui joignait à une connaissance profonde du droit, et des mille détours de la chicane, un esprit hardi, fécond en ressources, une âme froidement cruelle, et n'attendait qu'une occasion pour relever la fortune de sa famille sur la ruine d'un peuple.

Les Vaudois ne s'y méprirent pas, et ils virent un présage funeste dans l'élévation de leur plus cruel ennemi aux fonctions de premier président du parlement d'Aix (20 décembre 1543). Rien de plus inconstant que la politique de François Ier, alternant sans cesse entre la clémence et la rigueur, selon la dernière influence qui prévalait dans son conseil. De nouvelles lettres-patentes du mois de mars 1543, ordonnant l'exécution de l'arrêt de contumace de 1540, contre les Vaudois qui n'avaient pas voulu abjurer, ceux-ci adressèrent au roi une requête, que devaient appuyer les ambassadeurs des princes protestants, dans laquelle ils déclaraient qu'ils voulaient vivre et mourir en bons chrétiens sous l'obéissance des magistrats séculiers et ecclésiastiques ; que depuis treize ans on les accusait d'hérésie parce qu'on en voulait à leurs biens, « et que tout ce qu'on avait fait contre eux ne procédait que d'avarice et cupidité, et non du zèle de les réduire à la voie des vrais chrestiens ». Ils désignaient clairement d'Oppède, Gaspard de Forbin, sieur de Janson, et plusieurs autres, comme acharnés à leur perte par des motifs que la justice ne pouvait avouer. Ils demandaient des juges[1] !

Cette requête hardie, appuyée par la reine de Navarre, qui se montra toujours favorable aux Vaudois, émut François Ier, qui ordonna par lettres-patentes du 17 mai 1543, renouvelées le 14 juin 1544, de surseoir à l'exécution de la sentence rendue contre les Vaudois, jusqu'à plus ample informé. Il évoquait en même temps leur cause à sa personne, défendant à la cour d'en prendre connaissance, avec ordre de relâcher

1. *Histoire des martyrs*, f° 142, verso. Arnaud, t. I, p. 53 et suivantes.

tous les prisonniers. Ce fut le dernier éclair de justice sur un malheureux peuple qui touchait à la plus épouvantable des ruines, au moment où il se croyait sauvé[2]. Le cardinal de Tournon veillait à la cour pour étouffer les meilleures inspirations du roi, et d'Oppède ne négligeait rien en Provence pour annuler l'effet des lettres d'évocation qui réduisaient les juges prévaricateurs au rôle d'accusés. Un acte regrettable, dont l'importance fut singulièrement grossie au profit d'une cause qui n'était pas celle de la justice, rendit l'avantage à d'Oppède. Pour le malheur de son pays il ne devait plus le perdre !

Dans les péripéties du long procès qui leur infligeait de si cruelles épreuves, les Vaudois avaient montré une patience à laquelle leurs ennemis eux-mêmes durent rendre hommage. Il y avait pourtant parmi eux quelques hommes d'un esprit ardent, exaltés par l'excès de leurs maux, et trop portés à repousser la violence par la violence, au risque de compromettre la plus belle des causes. De ce nombre était cet Eustache Marron, de Cabrières du Comtat, toujours prêt à tirer l'épée pour la cause de ses frères opprimés. Il ne paraît cependant avoir joué aucun rôle dans l'événement qui, exploité par leurs ennemis, eut pour eux des suites si funestes.

En ces temps troublés, ce n'étaient pas les évêques de Provence (un seul excepté, le pieux Sadolet) qui donnaient l'exemple des paisibles vertus que recommande l'Évangile. Dans une de ces incursions à main armée, sur les territoires voisins, vraie chasse à l'hérésie, où se complaisait l'évêque de Cavaillon, ne laissant après lui que désolation et ruine, il avait emmené prisonniers plusieurs fermiers du Comtat qui languissaient dans les cachots de sa ville épiscopale. Le frère d'un de ces captifs, dont on ignore le nom, entreprit de le délivrer, et il y réussit, en pénétrant avec l'aide de quelques hommes déterminés, dans Cavaillon, par une nuit de novembre 1544, et en brisant les portes de la prison qui avait vu se suc-

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 332.

céder plus d'une victime, durant la mission du grand inquisiteur Jean de Roma, dont le lugubre souvenir planait encore sur ces contrées. Au premier bruit de cet attentat qui n'avait rencontré nulle résistance dans la milice bourgeoise, Paul Sadolet accourut pour faire une enquête, comme recteur de la province, et, sans en attendre les résultats, il laissa éclater les sentiments de haine qu'il nourrissait contre les Vaudois, en rejetant sur eux tout l'odieux de l'acte accompli. Un pacte secret l'unit dès lors au président d'Oppède, ancien viguier de Cavaillon, et aux persécuteurs d'un peuple que l'on ne pouvait, sans la plus criante injustice, rendre responsable du méfait de quelques hommes qui, ne prenant conseil que d'eux-mêmes, avaient agi peut-être à l'insu, certainement sans l'aveu des pacifiques congrégations de Cabrières et de Mérindol[1].

On pourra juger par la lettre suivante de Paul Sadolet au

1. Il y a sur ce sujet deux lettres de Paul Sadolet, l'une au vice-légat d'Avignon, du 28 novembre 1544, et l'autre du 23 décembre suivant, au cardinal Farnèse, alors à Rome. On reproduit *in extenso* la seconde, sous la réserve des justes observations qu'appelle la première.

Paul Sadolet affirme d'abord que les habitants de Cavaillon n'ont pris aucune part à la violation de la prison pontificale, malgré leur démêlés quotidiens avec leur évêque. Le doute est permis à cet égard. Il rejette ensuite toute la responsabilité de l'attentat sur les Vaudois, sans fournir aucune preuve à l'appui de cette grave imputation : « *Mà tutta è stata temerità e troppo intolerabile audacia di questa maledetta stirpe qui vicina dei Valdesi, tanto di Calvieres come di Marindolo et altri luoghi di Provincia, condutti da un fratello di quel carcerato, il quale fratello è disviato et di mala vita et sempre habita con quella mala sorte di gente.* »

Après une accusation formulée avec tant d'assurance, on s'étonne de rencontrer ces lignes si dubitatives : « Ce n'est là pourtant qu'une présomption et non une certitude, car on n'a pu jusqu'ici trouver personne qui ait reconnu quelqu'un de la dite congrégation : *Et questo è anchora più presto presuntione che certa scientia nostra, non ci havendo per anchora potuto trovare persona che ne habbia conosciuto alcuno di quella congregatione.* »

Malgre cet aveu que lui arrache la force de la vérité, Paul Sadolet ne conclut pas moins à l'extermination des Vaudois, en termes dont la violence ne permet aucune illusion sur les sentiments qui l'animent : « *Contra questi maledetti Valdesi hora bisogna, Monsignore, che ci faccia ogni diligentia extrema per far extirpare di questi paesi quel mal seme.* »

Pour tout lecteur impartial le témoignage de Paul Sadolet, avec ses cruelles

cardinal Farnèse, de la partialité passionnée qu'il apportait dans l'accomplissement de ses devoirs, comme premier magistrat du Comtat :

Cavaillon, 18 décembre 1544.

Je ne doute pas que Votre Seigneurie R^me^ n'ait été avertie par Monseigneur le vice-légat d'Avignon de l'insulte et violation faite à vos prisons, le mois passé, dans la ville de Cavaillon, avec l'appui et le ministère des Vaudois du voisinage, laquelle insulte, comme elle est par trop insupportable, a fourni une occasion très opportune d'écrire au Roi T. C. pour le prier instamment de couper court à ces criminelles entreprises d'un esprit d'hérésie, d'insolence et de révolte contre les magistrats temporels et spirituels, qui fait tous les jours des progrès dans ses pays de Provence. Et précisément s'est trouvé, cette nuit-là, fort à propos, dans la ville de Cavaillon, M. le président d'Oppède, lorsque les auteurs du complot vinrent briser les portes de la prison et enlever un des prisonniers, tellement que cette injure semblait faite directement à sa personne.

» M'étant rendu moi-même à Cavaillon, le jour suivant, je l'exhortai vivement à écrire, avec les seigneurs de Provence, à S. M. de telle façon qu'elle prît des mesures pour arracher ce serpent et extirper cette honte du sein de son royaume, ce que sa seigneurie a fait peu de jours après, avec procuration des seigneurs de Provence, de telle sorte que les plaintes et sinistres informations contre cette race infidèle et perverse ont été présentées à S. M. au nom de tout le pays.

conclusions, est justement suspect. Que sous l'empire du légitime ressentiment provoqué par les actes de brigandage de l'évêque de Cavaillon, quelques Vaudois aient pris part à la violation de la prison pour la délivrance d'un de leurs frères, cela est assez vraisemblable, quoique rien ne le prouve dans les textes ci-dessus. Il était digne de magistrats sans scrupule, qui ne craignirent pas d'invoquer les plus grossières calomnies pour perdre les Vaudois, de rendre tout un peuple responsable de la faute, bien excusable d'ailleurs, de quelques hommes inconnus.

» A la suite de cette instance faite au nom du pays de Provence, et de celle qui sera faite à S. M. T. C. au nom du Saint-Père et de Votre Seigneurie, nous avons la ferme assurance qu'on prendra cette fois une bonne résolution, avec quelque mesure efficace, ne doutant que Votre Seigneurie n'ait écrit de son côté pour recommander la chose, à raison de son importance. Je lui envoie copie de la lettre que j'ai moi-même écrite au nonce, Monseigneur d'Ajaccio, pour lui donner quelques informations particulières sur cette affaire des Vaudois, et nous attendons maintenant un avis de la cour, étant dépêché pour cet objet M. Péro, aussi diligent à écrire que prompt dans l'exécution[1]. »

Cette lettre où la gravité des accusations n'est égalée que par l'insuffisance des preuves, et l'évidente partialité qui ne saurait en tenir lieu, nous livre le secret de l'effrayant complot ourdi contre les Vaudois par toutes les puissances coalisées du siècle, au moment où, par une tardive inspiration de justice, François Ier semblait près de reconnaître leur innocence. D'Oppède est ici le principal accusateur, et Paul Sadolet marche à sa suite, des premiers, hélas! entre ceux, magistrats, évêques, cardinaux, dont la funeste influence allait prévaloir définitivement sur l'esprit du monarque à ses derniers jours. Il ne nous appartient pas de devancer les arrêts de l'histoire sur quelques points demeurés jusqu'ici dans l'ombre, et qui s'éclairent d'un jour inattendu que compléteront de nouvelles révélations. On peut, dès à présent, constater la sinistre émulation d'Aix, d'Avignon et de Rome pour la ruine d'un peuple auquel les hommes les plus sages et les plus vertueux avaient rendu, sans hésiter, le plus pur hommage. Deux fois en ce siècle tragique on surprendra la main de la papauté dans un des actes les plus néfastes de notre histoire.

1. Amalio Ronchini, *Lettere*, p. 128.

(*La fin au prochain N°.*) JULES BONNET.

DOCUMENTS

I° LETTRES DE THÉODORE DE BÈZE

AU ROI HENRI IV ET A CASAUBON.

II° LETTRE DE HENRI IV A THÉODORE DE BÈZE.

1598-1599

Nous avons trouvé les deux lettres suivantes aux tomes CCLXVIII et CCLXXII de la collection Du Puy (Bibliothèque nationale) et nous les tenons pour inédites. Elles témoignent des rapports qui existèrent entre Théodore de Bèze et Henri IV, et du crédit que cette bonne situation donnait au successeur de Calvin pour traiter, auprès du roi de France, des intérêts de la République de Genève [1].

I. — AU ROY DE FRANCE

Sire,

L'affection tant débonnaire de vostre Majesté jusques à présent envers cest Estat, qui est au vray des plus affectionnés au service d'icelle, et d'autre part la nécessité croissant tous les jours en laquelle il se retrouve, et qui le contraint d'en informer vostre Majesté par un envoyé exprés, lui

1. On sait que Henri IV, lorsqu'il se fut mis en campagne contre le duc de Savoie en 1600, alla camper devant le fort Sainte-Catherine, à deux lieues de Genève. Le roi ayant demandé au syndic et aux députés de cette ville, envoyés vers lui, des nouvelles de Théodore de Bèze et exprimé le désir de le voir, celui-ci se mit en devoir d'aller saluer son royal ami. A sa courte harangue de bienvenue, Henri IV répondit : « *Mon père, votre peu de paroles signifient beaucoup, étant dignes de la réputation que M. de Bèze s'est acquise à bien dire. Je les reçois de très bon gré et avec tous les tendres ressentiments qu'elles méritent*, etc., etc. » Puis il lui accorda, séance tenante, la démolition du fort Sainte-Catherine, qui était vivement souhaitée par les Genevois, étant pour eux une inquiétude et une menace à leurs portes. « *Je veux faire pour vous*, lui dit-il, *tout ce qui vous accomode. Le Fort Sainte-Catherine sera démoli, et voici un homme à qui vous vous fiez avec raison* (montrant le duc de Sully), *à qui je le commande dès à présent.* » (Hist. de Genève, de Spon.)

donnant espérance que vostre Majesté, excusant leur importunité, leur donnera quelque provision convenable pour les garder de l'accident auquel ils pourraient tomber, évidemment au grand regret de vostre Majesté mesmes, comme ayant aujourd'huy leur recours à icelle après Dieu. L'autre occasion de la présente m'est particulière, faisant conscience, Sire, de ne remercier très expressément vostre Majesté de la libéralité exercée envers moy, d'autant plus grande, combien que, par la malice du temps, l'entier effect n'en soit encores parvenu jusques à moy, que je l'ay moins méritée : pour lequel mien devoir, m'estant offerte une telle occasion, je n'ay deu ni voulu faillir d'en faire la très humble recognoissance, avec l'offre de tout le très humble service possible à ma petitesse, pour ne cesser, tout le temps qui me peut rester en ceste vie, de m'employer en prières assiduelles envers Celuy qui a orné vostre chef de deux si précieuses couronnes, qu'il luy plaise accompagner vostre Majesté, Sire, de toutes ses plus grandes bénédictions en tous vos desseins et conseils, à l'avancement de sa gloire, au commun repos de tant de miliers de sujects et soulagement exprés de vos plus fidelles serviteurs, et à vostre vraye et perpétuelle louange devant Luy et les hommes. De Genève, ce 28 de Novembre, à l'ancien calcul, 1598.

Très humble et très obéissant serviteur et subject de vostre Majesté,

THÉODORE DE BESZE.

II. — AU ROY DE FRANCE

Sire,

J'ose tant espérer de la bonté de vostre Majesté, qu'elle m'excusera en ce que la seule dévotion naturelle que j'ay à son service me fait prendre cette hardiesse de m'y adresser pour un subject tel que s'ensuit.

La ville de Genève, très ancienne République, et Cité impériale, très petite en soy, mais de tout temps très affectionnée à la Couronne de France, se trouve, par la volonté de Dieu, tellement assise et située entre la Communauté des Ligues et la Savoye, et prochaine de France, que de bien long temps vos prédécesseurs Rois, tant comme très bénins envers leurs povres voisins, qu'en considération du service qu'ils en pouvoyent tirer, pour leur rendre utile leur alliance avec la dicte Communauté des Ligues, l'ont très grandement et dès long temps soutenue de leur grace, en la conservation de son Estat et liberté, et fraischement, assavoir l'an 1579, l'ont, de leur bénigne grace, spécialement et bien expressément comprise au traicté fait avec les Cantons de Berne et de Soleurre : auquel, entr'autres choses, il a pleu à la Majesté du Roy

Henri IIIe, lors régnant, tant gratifier ladicte ville de Genève, que de leur accorder tous traffiqs de marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie de France, jusques là d'y estre traictés et maintenus tout ainsi que les propres et naturels François. En laquelle gratuité lesdicts de Genève peuvent dire, graces à Dieu, qu'ils se sont tellement comportés, qu'ils pensent n'avoir jamais donné occasion à aucun de s'en plaindre, ayant au contraire esté loués leur marchandise et traffiq, tant de draps de laine, que de soye manufacturée par eux, comme très loyalle, et receue pour telle : estant aussi leur ville à vray dire, de tel estat et condition, qu'elle consiste en ceste traffiq, pour estre composée, pour la plus grand'part, d'habitans tant naturels du lieu qu'estrangers vivant de leur travail et manufacture : tellement que, sans ce moyen, à parler humainement, demeurant destituée de cest traffiq, elle se trouverait quand et quand, non seulement despourveue des moyens de soustenir les frais requis à leur conservation, mais, qui plus est, desgarnie du nombre d'hommes suffisans à la deffense de leur ville, vie et liberté, ayans cependant trop d'occasions de redouter de plus grandes aggressions que jamais, comme sçait trop bien vostre Majesté, sans qu'il soit besoin de luy spécifier cela d'avantage. Ces choses estant très certaines, Sire, comme j'en ose asseurer V. M., en vérité et en droicte conscience, comme ainsi soit que, par un Edict de V. M., depuis n'aguères a esté expressément interdicte l'entrée de tous draps de soye manufacturés hors vostre Royaume, sans y avoir excepté la dicte ville de Genève. Il plaira à V. M. de prévoir là dessus ce qui en adviendra infailliblement, et a desja commencé d'advenir à ceste povre ville, pour les considérations spéciales que dessus qui semblent bien mériter qu'on y ait un esgard spécial et particulier, sans craindre que ceste exemption de Genève puisse estre tirée par autres en conséquence : outre ce que je puis tesmoigner comme devant Dieu à vostre Majesté, qu'elle n'est moins affectionnée à vostre service que si elle estoit naturellement sous la subjection de vostre Couronne : de quoy aussi elle pense avoir fait très bonne et constante preuve, quand il a pleu à vostre Majesté l'employer, nonobstant sa petitesse, à vostre très humble service. Et quant à ce que quelques-uns pourroyent présumer, que la dicte exemption pourrait estre préjudiciable aux subjects de V. M. faisans la mesme manufacture, outre ce que le bon et sage conseil de V. M. y peut mettre tel ordre qu'il trouvera raisonnable, et qui sera, Dieu aidant, observé en toute sincérité, à peine d'estre privés de la grace de la dicte exemption, tout ce qui peut sortir de Genève de ceste manufacture est si peu de chose quant à la France, qu'il ne mérite d'estre pris en aucune considération ; comme au contraire cela se trouvera passer si avant, quant à la conservation de la ville de Genève, et de

ce qui en despend, que, ne l'exempter de ceste deffense seroit un des plus grands expédiens que sçauroit souhaiter celuy qui en desireroit l'usurpation ou destruction, chose qui seroit aussi contraire au bien et repos de vostre France, qu'a l'intention et au sage conseil, tant de vos prédécesseurs Rois que de vostre Majesté, comme il luy a pleu le tesmoigner tant de fois et en tant de sortes jusques à présent, et en quoy espère ladicte ville de Genève qu'il plaira à vostre Majesté de continuer, comme, Dieu aidant, elle s'efforcera de plus en plus de faire bonne et entière preuve de la recognoissance de tant de bienfaicts, qui de si long temps l'ont obligée et l'obligeront de plus en plus, comme elle espère, à tout très humble service à eux possible, comme aussi jour et nuict, en public et en particulier, elle supplie l'Éternel, qu'il luy plaise conserver et accroistre vostre Majesté en toute saincte prospérité et grandeur. A Genève, ce 29 mars 1599, stil ancien.

Très humble et très obeïssant subject et serviteur de vostre Majesté,

THÉODORE DE BESZE.

Il y a plus de vingt-cinq ans que nous avons copié sur l'original authentique, et avec un grand soin, la lettre qui suit. Mais nous avons omis du noter la provenance, ou du moins nous ne retrouvons pas l'indication qui devait y être jointe. Elle portait en tête cette mention, en écriture ancienne : « Le Roy tesmoigne de bonnes volontez à Théodore de Bèze, ministre de Genève. » Et au bas de la page : « Cette lettre peut estre escrite environ l'an 1599. » — Gandelu, d'où elle est datée, est aujourd'hui une commune du canton de Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry (Aisne).

La collection des *Lettres missives d'Henri IV*, publiée par le Ministère de l'instruction publique, ne contient que six lettres de ce monarque à Théodore de Bèze : 1° trois, d'après un ancien manuscrit des Carmes conservé à la bibliothèque de Tours, datées de Sainte-Foy, fin novembre 1580 ; Coutras (ou plutôt Cadillac, car le nom paraît avoir été mal lu) 1er février 1581 [1] ; Niort, 1er janvier 1589 ; — 2° une tirée des *Archives de Genève*, datée de Saint-Jean

1. Cette lettre est suivie d'un P S. de la main du roi, ainsi conçu : « *Je vous prie m'aimer toujours, vous asseu nt que ne sçauriez despartir vostre amitié à prince qui en soit moings ingrat, et continuer vos bonnes admonitions comme si vous étiez mon père.* »

d'Angely, 6 mars 1582 ; — 3° une tirée du Fonds de Baluze (Bibl. nat.), datée de Pau, le 12 mai 1582 ; — 4° une empruntée au Recueil de Lettres publié par Bretschneider (Leipzig, 1835), datée du 21 juin 1597.

A Monsieur de Besze

Mr de Besze, j'ay antandu avec beaucoup de contantement la continuasyon de votre bonne volonté anvers moy, et que vous ne perdès les ocasyons de la fère valoyr au byen de mes afères, ce quy augmante de plus an plus la byenveyance que je vous ay tousjours portée, et, an atandant qu'elle vous soyt de ma part tesmoygnée par les efes, je vous ay byen voullu de nouveau assurer par ce mot que vous ne les sauryès rechercher pour vous ou les votres an chose où vous ne me trouvyès très dysposé à nous gratyfyer. Ce pandant je prye Dieu vous avoyr, Mr de Besze, an sa saynte garde. Ce IXme févryer, à Gandelu.

HENRY.

L'orthographe primitive du secrétaire de main qu'employait alors S. M. T. C. ne saurait évidemment être recommandée comme modèle aux nombreux adolescents des deux sexes qui ont aujourd'hui à passer par tant et tant d'examens ; mais elle se recommande d'elle-même à tel réformateur qui entreprend à l'heure actuelle de simplifier l'orthographe française et de la ramener à écrire comme on prononce. Entreprise ingrate et ardue !... Gare, gare au *Volapuk !*

La lettre qui va suivre est tirée des Manuscrits Burnet, au *British Museum* (vol. 367).

A Monsieur de Casaubon, à Lyon, chez Monseigneur de Vic.

Monsieur et très honoré frère, je croy qu'aurez receu, par la poissonnière, mon paquet conjoinctement avec celuy de nos Seigneurs et adressé à Monseigneur de Vic, encore que n'en faciez mention en vostre dernière, que j'ay receue aujourd'huy. De sorte qu'il ne sera aucun retardement advenu de ce que vous fustes contraint de partir d'icy sans les prendre ; et je vous remercie de ce que vous y aviez aussi apourveu envers ledit Seigneur.

Au reste, quant à ce que ma femme vous dit à vostre despart, cela se fist à la haste et de par elle, dont je suis marry, pourceque, s'il faloit parler de ceste matière, il fauldroit que vous fussiez plus avant informé

comme le tout s'est passé. Et pourtant je vous prie que cela ne passe point plus avant, car, grâces à Dieu, je n'ay faute de rien, et n'ay occasion aucune de me plaindre, ny du costé du Dauphiné ny d'ailleurs, dont je vous prie d'advertir ledit Seigneur, si vous entrez avec luy en quelques propos de ceste matière, me trouvant mesme, pour le présent et despuis quelque peu de jours, en telle disposition de ma santé, que peut-estre, devant que ledit seigneur soit à la Court, je n'auray plus besoin d'aucune telle chose. Mais s'il plaist à Dieu de faire ceste faveur à Messeigneurs de par-deça, que ledit Seigneur approchant si près de Genève prene plaisir de la visiter, je scay que Messeigneurs en recevront un profond contentement. Oultre que, par ce moyen, il pourra aussi estre à plein informé par eux de leurs affaires, comme ce me sera en particulier un profond plaisir d'avoir veu ledit Seigneur en personne, et de le remercier de bouche de tant de bienfaicts que j'ay receus, priant nostre bon Dieu et Père de le bénir et conserver très heureusement et très longuement à toute nostre paovre patrie, et vous vouloir en particulier amener et conduire au lieu où vous estes maintenant appellé, après mes recommandations plus affectionnées que jamais à vos sainctes prières. De Genève, ce 29 d'Aoust 1599.

Vostre frère au Seigneur. THÉODORE DE BESZE.

« Au lieu où vous estes maintenant appellé »... On voit que cette lettre fut écrite à Casaubon, au moment même où l'illustre savant se rendait à Paris où Henri IV l'avait appelé dès le 3 janvier 1599, pour y occuper une chaire au Collège de France.

CHARLES READ.

BILLET D'INVITATION

AUX OBSÈQUES DE THÉODORE DE BÈZE (1605)

ET

FEUILLET D'ALBUM AUTOGRAPHE DE 1603

APPARTENANT TOUS DEUX A LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

I

C'est avec une sorte d'émotion, et avec une respectueuse curiosité que les membres de notre Comité ont reçu, dans la séance

du mardi 14 décembre dernier, des mains de notre Président, qui en faisait don à notre Bibliothèque, un billet ou plutôt un

PLACARD MORTUAIRE

PORTANT

INVITATION AUX OBSÈQUES

DE

THÉODORE DE BÈZE

Il fut aussitôt résolu que ce document, infiniment rare et précieux, serait publié en fac-similé dans un de nos plus prochains numéros, et nous nous chargeâmes volontiers de le présenter à nos lecteurs en l'accompagnant d'une traduction littérale.

On sait que c'est sous cette forme de PLACARD que se faisaient, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les faire-part et invitations aux convois. Ces pièces sont devenues extrêmement rares, comme tous les documents usuels de la vie ordinaire, et particulièrement ceux du milieu, et surtout du commencement, du XVIIe siècle. Nous n'en avions jamais vu du règne de Henri IV. Le petit monument historique que nous plaçons ici sous les yeux de nos lecteurs est donc d'une insigne rareté, et il est d'un prix inestimable pour nous, puisqu'il concerne une des gloires du Protestantisme de langue française, — le fidèle et illustre Compagnon d'œuvre de Calvin, — le Représentant le plus autorisé de l'Église Réformée au fameux Colloque de Poissy, — le Modérateur de plusieurs Synodes Nationaux, — le Délégué de l'Église de Paris à la Cour de France, pour protester et réclamer justice, lors du massacre de Vassy (cette cause première des guerres de religion !), — l'Aumônier et trésorier de l'armée huguenote, — le pacifique assistant de d'Andelot et de Condé, — le Président de la Compagnie des Pasteurs de Genève, — l'ami de l'amiral Coligny et du jeune Henri de Navarre, qui l'appelait son père, et qui l'aima et l'honora de même quand il fut devenu roi de France ; — en un mot, une des personnalités les plus considérables et les plus considérées de la Réformation française du XVIe siècle, — le Doyen, le Vétéran et l'Historien de la Cause.

A tous ces titres, on s'explique que, malgré sa demande d'être enterré au cimetière commun de Plainpalais, les Magistrats genevois aient voulu et ordonné qu'un tel citoyen fût enseveli dans le Cloître

de la cathédrale de Saint-Pierre, et l'on comprend que sa mort ait été un deuil pour toute l'Église protestante !

Voici la traduction de cette précieuse et rarissime pièce :

TELLE l'arrivée au port pour les navigateurs, telle l'entrée dans une autre vie, pour ceux dont la mort est précieuse aux regards du Seigneur. La journée d'hier a vu s'éteindre le grand flambeau de l'Église, le très vénérable et très docte THÉODORE DE BÈZE, qui, chargé d'ans, vient de quitter cette vie éphémère et misérable, pour passer paisiblement dans celle où se trouve la félicité sans trouble et éternelle.

Aujourd'hui auront lieu les obsèques. C'est pourquoi, au nom des Pasteurs et des Professeurs, il est fait appel aux illustres et généreux Seigneurs, Comtes, Barons, Nobles, et à vous, Gens d'étude et de lettres, faisant partie de cette Académie, pour que, cedit jour d'aujourd'hui, à la douzième heure, on vienne rendre les honneurs suprêmes dus à cet homme éminent, dont la fin a été édifiante, en assistant à ses funérailles. Son corps, ainsi que celui de tous ceux qui meurent en Christ, A ÉTÉ SEMÉ CORRUPTIBLE, IL RESSUSCITERA INCORRUPTIBLE : *car ni la mort ni la vie ne nous sépare de cet amour que Dieu témoigne à ceux qui sont siens, en notre Seigneur Jésus-Christ, lequel fait passer ses fidèles de la mort à la vie.* Le décès a eu lieu le 13e jour d'Octobre, de l'an 1605.

Est-il besoin de faire remarquer que la ligne mise par nous en petites capitales, et qui se trouve imprimée en grec dans l'original, est empruntée à l'Épître I de saint Paul aux Corinthiens (XV, 42), et que ce qui suit (en italiques) est une application, seulement un peu paraphrasée, du texte de l'Épître aux Romains (VIII, 38, 39).

II

Le petit autographe, dont il nous a paru intéressant de joindre ici un fac-similé, appartient aussi à notre Bibliothèque. C'est un feuillet détaché d'*Album Amicorum*, parfaitement authentique,

Quod nauigantibus eſt portus, hoc migratio in aliam vitam iis, quorum pretioſa mors in oculis Domini. Quum igitur, heſternâ die, magnum illud Eccleſiæ lumen, R. vir D. Theodorus Beza, annis confectus, ex hac momentanea & ærumnoſa vita ad illam, in qua eſt, ſine perturbatione, æterna felicitas, placidè tranſlatus ſit, hodie verò ſepulturæ mandandus, rogantur, Paſtorum ac Profeſſorum nomine, Illuſtres ac Generoſi Domini Comites, Barones, Nobiles, omnes denique litterarum ſtudioſi, qui in hac Academia verſantur, vt hodie, horâ duodecimâ, poſtremum hunc honorem, tanto viro, ac tam piè defuncto, debitum, tribuant, vt funus ipſius proſequantur. Cujus quidem corpus, vt omnium in Chriſto defunctorum, σπείρεται ἐν φθορᾷ, ἐγερθήσεται ἐν ἀφθαρσίᾳ: ita vt neque mors, neque vita, nos ſeparet ab illa dilectione, qua Deus ſuos proſequitur in Domino noſtro Ieſu Chriſto, qui ſuos à morte ad vitam tranſmittit. Obiit XIII. die Octobris, anni CIↃ. IↃC. V.

mais dont rien n'indique la provenance. Voici comment il se présenterait, s'il avait été rédigé en français, au lieu de s'offrir à nous

Multa audi, dic pauca, tace abdita, disce minori
Parcere, maiori cedere, ferre parem.

Theodorus Beza Genevæ
scribebam, die octobris
✠ 25, anno a Christi unici
redemptoris nostri in hanc
carnem nostram adventu
1603, annum agens hujus
vitæ 85.

dans la forme latine. L'extrême concision du latin ne permet guère de traduire très brièvement en français le distique de Théodore de Bèze :

Écoute beaucoup, parle peu; garde les secrets;
Épargne les petits; sois déférent envers tes supérieurs,
[tolérant envers tes égaux.

Écrit à Genève, le 25 *octobre de l'an de la venue de*
✠ *Christ, notre Unique Rédempteur s'étant fait chair,*
1603, *et dans la* 85ᵉ *année de notre âge.*

THÉODORE DE BÈZE.

Il est surtout impossible, ce nous semble, de faire tenir ces deux vers latins en deux alexandrins. Tout au plus peut-on essayer de les paraphraser de la sorte :

Peu parler, écouter beaucoup, être discret,
Pour les petits avoir compatissance,
Pour les puissants un peu de complaisance,
Pour ses égaux beaucoup de patience
Si l'on veut vivre en paix, voilà le grand secret.

CH. R.

LE REFUGE A ARDENBOURG EN HOLLANDE
(1685-1686)

Le 12 février 1685, le bailli, le bourgmestre et les échevins d'Ardenbourg, pressés par le grand nombre de réfugiés qui s'étaient fixés dans leur ville, suppliaient les états généraux de leur fournir un pasteur français. Ceux-ci demandèrent communication de la liste des réfugiés qu'on trouvera plus loin (n° I)[1]. Ce nombre de plus de cinquante familles, déjà considérable pour une petite ville, devait encore être dépassé puisque, le 3 septembre 1686, le même magistrat adressait au même gouvernement une liste supplémentaire de 171 personnes (n° II) destinée à démontrer le besoin du subside annuel nécessaire au ministère qu'il réclamait.

Quelque arides que soient ces documents, nous devons les recueillir et mettre en lumière. Ils servent à reconstituer l'histoire, non seulement du Refuge, mais encore de nos anciennes familles, des Églises auxquelles elles appartenaient et de l'esprit qui les animait.

A.-J. ENSCHÉDÉ.

I. — *Registre des familles de France qui se sont retirez dans la ville d'Ardenbourg, pour la religion réformée.*

1. François de la Ressequière, ministre, natif de Montauban.
2. Pierre l'houdelier, Cornélie de la Montagne, les domestiques.
3. Mathieu Jaquot, Isaacq Balanger, Isaacq Peinter, François Duin, Jean Faraguel.
4. Marie de la Jus, Esther de la Jus, autre Esther de la Jus.
5. Jean Mari, Sara Mari, Madelaine Mari, Maria Mari.
6. Judicq Jesuel, Abraham Magnet, Isaacq Magnet.
7. Guillaume Hurel, Marie Cheugaud, Guillaume Hurel.

1. Il y avait à Ardenbourg un pasteur nouvellement arrivé, *Pierre du Bois* qui savait prêcher en français et en hollandais. Mais le magistrat observait qu'on ne pouvait lui demander de prêcher trois fois par dimanche et qu'une allocation annuelle de 300 florins permettrait d'appeler François de la Ressequière, ancien pasteur de Montauban qui était prêt à répondre à cet appel.

8. Jacques Cheugaud.

9. Abraham Valentin, Marie de Sombre, Abraham Valentin, Sara Valentin.

10. Jacques Blanchart, Sara Gars.

11. Pierre Provost.

12. Symon de Saud, Madelène Ovatrelou, Madeleine de Saud, Symon de Saud, Marie de Saud, Catharine de Saud, Suzanne de Saud, Isaacq de Saud.

13. Pierre de Saine, Marie des Donière, Marie de Saine, Pierre de Saine, Jean de Saine.

14. Abraham Brevet, Judicq Morillon, Abraham Brevet.

15. Jacob Bremi, Ester Cateau, Jacob Scannari, Ester Scannari, Isaacq Bremi.

16. Daniel de la Harp, Judicq Cartel, Daniel de la Harp.

17. Pierre Ratté, Jeanne de Roussy, Philippe Ratté, Isaacq Ratté, Élisabeth Ratté.

18. Jacob Marier, Suzanne des Dromme, Jacob Marier, Abraham Marier, Marie Marier, Suzanne Marier.

19. La veuve de Martin de Latre, Marie de Latre, Abraham de Latre Isaacq de Latre.

20. Suzanne Gode, Jean Hessieu.

21. Nicolas Vaulthier, Anna Vaulthier, Jean Vaultier.

22. La veuve de Marcq le Fief, Marq le Fief, Anne le Fief, Jacob le Fief, Marie le Fief, Benjemin du Four.

23. Louis Pilhou, Rachel le Blond, Moïse Pilhou, Pierre Pilhou.

24. Isaacq Celain, Suzanne Desthienville, Isaacq Celain, Jean Celain, Suzanne Celain, Ester Celain.

25. Pierre Celain, Suzanne Celain, Marie Celain.

26. François Blanchart, Jeanne Blanchart, Suzanne Blanchart.

27. Jeanne Meussion, Marie Meussion, Ester Meussion.

28. Isaacq le Coq, Marie Miche, Isaacq le Coq, Marie le Coq, Élisabeth le Coq.

29. Isaacq de Ballieu, Madeleine Delbog, Isaacq de Ballieu, Madelaine de Ballieu, Suzanne de Ballieu, Jeanne de Ballieu.

30. Pierre Goubert, Sara de Saine, Pierre Goubert.

31. Anne de Saine, Marie de Saine.

32. Jacques Goubert, Suzanne du Mond.

33. Salomon Goubert, Jeanne Barbery, Salomon Goubert.

34. Abraham Goubert, Madelaine Goubert, Marie Goubert.

35. Ester Lenen, Abraham Noë, Isaacq Noë, Jacob Noë, Marie Noë, Abraham Lallemant.

36. Jacques Delbecq, Marie Durier, Nicolas Loing, Jacques Delbecq, Madelaine Durier.

37. Jacob Payend, Marie Blanchart, Jacques Hars, Marie Hars.

38. Jacques Galet, David la Noy.

39. Suzanne Sy, Marie du Mond, Élisabeth du Mond, Jeanne du Mond, Isaacq du Mond.

40. La veuve de Jean Dutry, Jean Dutry, Abraham Dutry, Jacob Dutry, Philippe Dutry, Isaacq Dutry.

41. Jacques Crain, Marie le Roy, Isaacq Crain.

42. François Terly, Jean Franscois.

43. Daniel de Henin, Marie Senessart.

44. Philippe Laurans, Jean du Mond, Jeanne du Four.

Icy s'ensuit les françois et wallons qui ont été icy retirez par cy devant.

1. Théodore Desgeneppe.
2. Jean Zutterman, Jean de Molle.
3. Isaacq Lallemand, Marie Lallemand.
4. Jean Dobbelaert.
5. Jeanne de Hond, Joseph de Hond.
6. Joseph Poeg, Suzanne Bosmaert.
7. Marie de Devain, Joseph van Rentergem.
8. Jacob d'Hasart, François Alder.
9. Abraham de Meyer, Suzanne Busseq.
10. La veuve de Guillaume van Dam, Suzanne van Dam, Hélenne van Dam.
11. Jeanne Gossart, Josine Wespelaert, Madeleine Crap, Louise Galet.
12. Mighiel Lenoir, Mighiel Lenoir, Jean Lenoir, Marie Lenoir.
13. François du Haud, Marguerite Lallemand.
14. Jean du Cornet, Pierre Romkon, Mattheus Vraat, Marie de Vreese.
15. Anna Noise, Antoinette Clerc.

II. — *Liste des familles sorty du Royaume de France pour la religion, réfugiées dans la ville d'Ardenbourgh.*

1. La vefve du sieur de la Risquerie, Marie de la Risquerie.
2. Mary de la Gua, Madelaine Maut, Esther de la Gua, autre Ester de la Gua.
3. Jean Maret, Sara Maret, Marie Maret, Jeanne Maret, Ester Maret, André Vitten.
4. Judic Gesnel, Abraham Maguel, Isaac Maguel.

5. Jacques de Langangne, Guillaume Huvel, Marie Langangne, Guillaume Huvel.

6. Abraham Vallentin, Marie Destombes, Abraham Vallentin, Sara Vallentin.

7. Jacques Blanchart, Sara Hora

8. Jacques Bugaine, Pierre Preuvost, Ester Bugaine.

9. Suzenne Godé, Jean Messien, Madellaine Godet.

10. Jacques Goubert, Suzenne Dumont.

11. Abraham Brunnet, Judic Mevillon, Abraham Brunest.

12. Simon de Seigne, Madelaine Vaterlot, Madellaine de Seigne, Simon de Seigne, Marie de Seigne, Catherine de Seigne, Suzanne de Seigne, Isaac de Seigne.

13. Pierre de Seigne, Marie des Dunnue, Pierre de Seigne, Marie de Seigne, Jean de Seigne.

14. Daniel de la Haye, Judic Plateau, Daniel de la Haye.

15. Nicolas Vautier, Anne Vautier, Jean Vautier.

16. La vefve de Marcq du Fief, Marie du Fief, Anne du Fief, Jacob du Fief, Benjamin du Fief.

17. Isaac Seulain, Suzanne Desthienville, Isaac Seulain, Marie Seulain, Jean Seulain, Ester Seulain.

18. François Blanchart, Jeanne Blanchart, Suzanne Blanchart.

19. Pierre Seulain, Suzanne Seulain, Marie Seulain.

20. Isacq le Cocq, Marie le Cocq, Élizabeth le Cocq.

21. Isaac de Bailleu, Madellaine Delbecq, Isaac de Bailleu, Madellaine de Bailleu, Suzenne de Bailleu, Jeanne de Bailleu.

22. Isaac Mention, Pierre Mention, Jeanne Mention, Marie Mention, Ester Mention.

23. Pierre Gobert, Sara de Seigne, Pierre Goubert.

24. Anne de Seigne, Marie de Seigne.

25. Salomon Goubert, Madellaine Goubert, Marie Goubert.

26. Abraham Goubert, Madellaine Goubert, Marie Goubert.

27. Ester le Neux, Abraham Noë, Isaac Noë, Marie Noë, Jacob Noë, Abraham Lallemand, Jean Lallemand.

28. Jean Doucet, Jacques de Vraigne.

29. Jacques Delbecq, Marie Duvier, Nicolas Lonia, Càtheraine Lonia, Jacques Delbecq.

30. Susenne Sy, Marie Dumond, Élisabeth Dumond, Isaac Dumond, Jeanne Dumond.

31. La vefve Jean du Thry, Sara du Thry, Abraham du Thry, Jacob du Thry, Jean du Thry, Philippe du Thry, Isaac du Thry.

32. Pierre tout Lemonde, Judic Noë, Jean tout Lemonde, David tout Lemonde, Esther tout Lemonde.

33. Daniel du Hilmin, Marie Sennesart.

34. Pierre Honine, Suzanne de la Balle, Pierre Honine, Jean Honine, Abraham Honine, Suzanne Honine, Madellaine Honine.

35. Henry Gueveult, Helene Morand, Nicolas Lanoche.

36. Pierre Maquel, Élizabet Maquel.

37. André Sy, Jacob Sy.

38. Isaac Huglo, Marie Pinchon, Marie Huglo, Judic Huglo, Madellaine Huglo, Anne Huglo.

39. Jacques Reux, Élisabeth Bernard, Jacques Reux, Élisabet Reux, Suzanne Reux, Abraham Lamouche, Élisabet Foudrinié.

40. Jean Reux, Jeanne du Soin.

41. Jean Cocquellart, Abraham Brevest.

42. Abraham Plateau, Isaac Plateau, Suzanne Plateau.

43. Marcq Huglo, Jeanne Lorry.

44. Daniel de Robé, Cornille Fiche.

45. Abraham de Seigne, Jacques Merlen.

45 familles, 171 personnes, sans y comprendre les anciennes familles tant wallonnes que françoises habitués depuis plusieurs années.

LES SÉPULTURES DES PROTESTANTS ÉTRANGERS ET RÉGNICOLES

A PARIS, AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES DÉPOTS D'ÉTAT-CIVIL INCENDIÉS EN 1871[1].

II

Voici les notes que nous avions prises sur le second registre, à première vue :

II°. — Registre n° 83. — Protestants régnicoles. — Sépultures. 1766-1791.

Copie du Registre délivré par le Lieutenant-général de Police, M. de Sartines, le 1er janvier 1770, au Commissaire ayant l'inspection du Cimetière des Protestants étrangers, pour y inscrire les noms des Protestants régnicoles décédés à Paris. (Les 170 premiers actes étaient déjà compris dans le registre n° 85.)

1. Voir ci-dessus, page 25.

Page 17, deux lettres au commissaire Duchesne et à M. Armand, chapelain de l'ambassade de Hollande. Nouveau système adopté pour la cour du Cimetière des étrangers, à dater du n° 171 (de 1777) jusqu'au n° 511 (29 décembre 1792).

J'y rencontre les noms de : de Boissard, Boileau de Castelnau, Docagne, d'Argent veuve du Boulay, de Valframbert, de Boyville, Laffon de Ladébat, etc.

En tête de ce registre se trouvait l'extrait suivant, dont nous avions pris copie :

MUNICIPALITÉ DE PARIS

Timbre rond portant, à l'exergue : COMMUNE DE PARIS.

Au centre : LIBERTÉ. ÉGALITÉ[1].

14 *juillet* 1789. 10 *août* 1792.

Extrait du Registre des Délibérations du Corps municipal.
Du 3 germinal de l'an II de la République Françoise,
Une et Indivisible.

LE CORPS MUNICIPAL, délibérant sur l'importance de conserver les Registres qui constatent l'État-civil des citoyens, et étant instruit que le Registre mortuaire de nos frères les Protestants est dans un état de délabrement tel que l'on ne peut s'en servir sans craindre de le voir tomber de vétusté;

ARRÊTE que copie de ce Registre, contenant quatre-vingt-dix feuillets et signé : *De Sartine*, au premier feuillet, commençant le 8 décembre 1769 et finissant le 29 décembre 1792, sera de nouveau cotté, paraphé et collationné par un officier de l'État civil et le secrétaire greffier, qui le signeront pour valoir l'original, qui néanmoins sera conservé sous le scellé pour être consulté au besoin.

Le présent arrêté sera inscrit en tête dudit Registre.

Signé : PACHE, *maire*.

Il n'y a pas à dire, voilà une véritable (et trop rare !) preuve de vigilance et d'attention de la part de la Municipalité. Et nous sommes en 1792 !

1. Le sinistre corollaire « Fraternité ou la Mort » n'avait pas encore fait son apparition officielle.

Suivaient les deux lettres au commissaire Duchesne et à M. Armand, chapelain, mentionnées ci-dessus, et que nous avions aussi transcrites :

Le Lieutenant-général de Police au commissaire Duchesne.

Ce 30 septembre 1777.

Les Protestants régnicoles, Monsieur, n'ayant point de terrain déterminé pour inhumer leurs morts, il est du bon ordre, et plus décent, de leur en désigner un qui ne serve point à d'autre usage. La cour du Cimetière des Protestans étrangers étant absolument libre, je pense qu'elle peut convenir à cet objet sans aucune confusion. Le Ministre et M. le Procureur du Roy, avec lesquels j'en ay conféré, n'y trouvent point d'inconvénients. Pour vous rendre certain que cette cour ne servira que pour les Protestans régnicoles, vous n'aurez égard qu'aux réquisitions qui vous seront faites à ce sujet de la part de M. Armand, ou de son collègue, et de leurs successeurs, chapelains de M. l'Ambassadeur d'Hollande. Il se chargera de faire auprès de vous les démarches nécessaires pour parvenir à ces inhumations. Vous pouvez l'informer de cet arrangement, et vous concerter avec lui sur la question de savoir si il ne serait pas plus régulier que vous continuyez à tenir deux registres particuliers, celui des Protestans régnicoles que vous avez commencé en vertu de l'ordonnance de M. de Sartine du 1er janvier 1770.

Je suis très parfaitement, etc.

Signé : Le Noir.

Le Lieutenant-général de Police à M. Armand, chapelain de l'Ambassadeur de Hollande.

A Paris le 6 octobre 1777.

J'ay pris lecture, Monsieur, du mémoire que vous m'avez présenté, tendant à faire inhumer les Protestans régnicoles dans la cour du Cimetière des Protestans étrangers. Le moyen que vous proposez doit opérer plus de décence, plus de facilité et d'économie, dans l'usage des cérémonies, et plus d'exactitude dans la tenue des registres. J'en ay écrit à M. le commissaire Duchesne, chargé de cette partie de police, et vous voudrez bien vous concerter avec lui. Vous me ferez plaisir de veiller à l'exécution de ce que vous avez proposé, et que j'adopte volontiers.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Le Noir.

L'original de la lettre ci-dessus transcrite nous a été représenté par M. Armand, et à lui de l'instant remis.

DUCHESNE.

L'acte qui suit (171e du registre) constate que le premier Protestant régnicole inhumé dans la cour du Cimetière des étrangers était un nommé J.-I. Molmier, négociant, natif de Paris, âgé de quarante-quatre à quarante-cinq ans, décédé rue de Tournon, faubourg Saint-Germain. Témoins : MM. Préau de la Baraudière, négociant, et Poiret, maître horloger, qui ont signé avec M. Armand, chapelain de Leurs Hautes Puissances, qui, pour cette première fois, assistait à l'inhumation, et Duchesne, conseiller du roy, commissaire au Châtelet de Paris.

Cejourd'hui, 28 octobre 1777, neuf heures du soir, a été inhumé dans la cour du Cimetière des étrangers, Jacques-Isaac Molmier, négociant à Paris, né en laditte ville, âgé de quarante-quatre à quarante-cinq ans, décédé cejourd'hui, entre trois et quatre heures du matin, de suitte de maladie, dans l'appartement qu'il occupoit, rue de Tournon, faubourg Saint-Germain, professant la Religion Protestante. En exécution de l'ordonnance de M. le Lieutenant-général de Police, rendue sur les conclusions de M. le Procureur du Roy, et aussi en suite du procès-verbal de nous, Hugues-Philippe Duchesne, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris. Le tout en date de ce jour. La dite inhumation faite en notre présence et en celle de Me Jacques-François Armand, chapelain de Leurs Hautes Puissances et de leur Ambassadeur à la Cour de France, demeurant à Paris, rue du Faubourg Montmartre; de sieur Jacques-François Préau de la Baraudière, négociant, demeurant rue Quincampoix, et de sieur Jean-Christophe Poiret, maître horloger à Paris, y demeurant, rue Dauphine, qui ont signé avec nous.

PRÉAU DE LA BARAUDIÈRE. J.-F. ARMAND, chapelain de L.L. H.H. P.P.
POIRET. DUCHESNE.

Ainsi, ce n'est qu'à dater des 30 septembre-6 octobre 1777 que les Protestants *régnicoles* purent être enterrés en un lieu déterminé et avec les formalités qui étaient, depuis 1720, admises pour les *étrangers*. Jusque-là il avait fallu les inhumer comme on pouvait et n'importe où; c'était par grâce, par *tolérance*, qu'on ne les envoyait pas à la voirie!

CHARLES READ.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

LE VIEUX CÉVENOL, par RABAUT SAINT-ÉTIENNE
AVEC UNE PRÉFACE de M. CHARLES DARDIER,
1 vol. in-12, Toulouse 1886.

La Société des livres religieux de Toulouse vient de réimprimer, avec raison et à propos cette fois, un livre historique qui a fait beaucoup de bruit et de bien, mais qu'il n'était plus facile de lire aujourd'hui : le *Vieux Cévenol* de Rabaut Saint-Étienne. Notre collaborateur et ami M. Ch. Dardier a ajouté une préface au célèbre roman historique, et il se trouve que cette préface est un très intéressant chapitre de bibliographie protestante. Elle constate que l'ouvrage a eu six éditions avant celle-ci (sans parler de deux reproductions à l'étranger), et que de ces six éditions, une seule était correcte et pure, c'est-à-dire toute de la main de Rabaut Saint-Étienne. La première, publiée à Genève (1778) par le soin du pasteur lettré Jacob Vernes, contenait avec bien des altérations du texte, trois chapitres romanesques auquels l'auteur n'avait jamais songé. Mais l'auteur s'en était rapporté à son ami du soin d'accommoder son écrit au meilleur goût. La deuxième (Paris 1784) était revue et corrigée par l'auteur et complétée par des pièces justificatives sur les édits rendus contre les protestants; la troisième et la bonne, que M. Dardier reproduit exactement (Paris 1788), contenait deux chapitres nouveaux qui se raccordent assez bien au reste de l'ouvrage et qui répondaient aux préoccupations de l'opinion à la veille de la Révolution française. Ils forment un plaidoyer éloquent et incisif en faveur des assemblées du désert et l'état civil des protestants. A cette édition correcte, les éditions suivantes ont eu le tort de préférer les premières[1].

Nous espérons que sous sa forme définitive, le *Vieux Cévenol* trouvera l'accueil qu'il mérite auprès du public protestant et que le

1. Avant ces éditions modernes et incorrectes, de 1821, 1826, 1843, que cite M. Dardier, en août 1820, Boissy d'Anglas donna celle qui leur servit de type (Paris, Kleffer, in-12 de XLVII et 236 p.) Elle est précédée d'un avis de l'éditeur, d'une notice sur Rabaut Saint-Étienne, et suivie de l'*Hommage* de l'auteur, *à la mémoire de M. l'évêque de Nimes.* N. W.

peuple jadis proscrit, célébrera le centenaire de son affranchissement avec la gratitude qu'il doit au souvenir de ceux qui y ont victorieusement contribué. M.-J. G.

P.-S. — Si le *Vieux Cévenol* prépara l'avènement de la liberté religieuse, d'autres écrits et surtout une série de procès retentissants préparèrent celui de la tolérance civile. Sous le titre : *Un procès scandaleux à propos d'un mariage béni au désert*[1], M. Dardier vient précisément de raconter dans tous ses détails une de ces affaires, celle du fabricant nîmois *Henri Roux* contre sa femme *Jeanne Roubel*. Celle-ci, devenue infidèle, prétendait obliger son mari à reconnaître la nullité de leur mariage ou à se convertir au catholicisme dans les bras duquel elle s'était réfugiée. Ce procès eut un immense retentissement — il ne fit pas naître moins de vingt pièces ou brochures imprimées en 1774 — et les juges ayant eu le courage de proclamer la validité de l'union proscrite, on peut dire qu'ils escomptèrent l'avènement de l'édit de tolérance.

JEAN-BAPTISTE TAVERNIER, par M. CHARLES JORET.
Paris, Plon 1886, 423 pages in-8.

On sait que Tavernier, auquel M. Joret professeur à la Faculté d'Aix a consacré ce volume important, fut un des plus grands voyageurs du XVIIe siècle, et un protestant peu militant, il est vrai, mais assez attaché à sa Bible pour l'emporter avec lui jusqu'aux Indes. Son biographe n'a rien négligé pour le suivre de près dans ces nombreux voyages en Europe et surtout en Orient où il se rendit jusqu'à six fois et où il eut le grand mérite d'ouvrir une voie sûre au commerce français. Grâce à la découverte, à la bibliothèque d'Aix, d'un manuscrit inédit de Tavernier, M. Joret nous révèle un fait inconnu avant lui, c'est qu'en 1684 le grand électeur voulut associer à sa politique coloniale, le célèbre voyageur qui se rendit à cet effet, à Berlin, mais ne donna pas suite aux projets du protecteur des réfugiés. Par contre M. Joret est tombé, au sujet de la mort de Tavernier, dans une erreur qu'on trouvera rectifiée ci-après, et son livre aurait gagné à être allégé de nombreuses disser-

1. Tirage à part des *Étrennes chrétiennes*, 1887, 55 p. in-12, Genève, Cherbuliez.

tations[1] sur les divers itinéraires de son héros et réduit ainsi d'un bon tiers. Mais comme il s'est familiarisé avec cette curieuse littérature des voyageurs d'autrefois, il nous permettra, avant de céder la parole à M. Douen, d'émettre un vœu. Pourquoi n'élargirait-il pas son sujet et n'essayerait-il pas de nous donner un aperçu des services rendus par les protestants français dans ce domaine? Cette étude n'a jamais été tentée et le nombre relativement considérable d'explorateurs qui sont sortis de nos rangs aux XVIe et XVIIe siècles la rendrait certainement intéressante et utile à plus d'un titre.

N. W.

LA SÉPULTURE DU VOYAGEUR TAVERNIER.

Selon la *France protestante* (IX, 346 a), Jean-Baptiste Tavernier mourut en 1689, « non pas, comme on ne cesse de le répéter, à Moscou, mais à Copenhague, dans la demeure de Henri de Moor, qui s'était retiré en Danemark à sa sortie de France (Voy. VIII, p. 267), et qui rendit à l'illustre voyageur les derniers devoirs ». Malgré la légitime autorité dont jouit l'ouvrage des frères Haag, M. Charles Joret a répété une fois de plus l'assertion traditionnelle. Là-dessus, dans le dessein d'élever un monument à l'auteur de l'*Histoire du Japon* et des *Six voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*, la *Société de géographie* (Voy. *Bulletins* nº 15, 17, 18 et 19 de l'année 1886) s'occupa de rechercher les traces de sa sépulture. Elle apprit que, en 1876, M. Tokmakof avait découvert, dans l'ancien cimetière protestant de Moscou, un fragment de pierre sur lequel il avait pu déchiffrer le mot Tavernier et la date 16..; et l'été dernier, M. le comte Fressinet de Bellanger, voyageant en Russie, s'est rendu dans le cimetière accompagné de M. Tokmakof, mais sans pouvoir retrouver le fragment désiré, ce qui ne l'empêche pas de demeurer persuadé que c'est bien là qu'a été inhumé notre célèbre coreligionnaire.

L'attention du comité de l'*Histoire du protestantisme* ayant été appelée sur ces faits, dans la séance du 11 janvier, par notre collègue M. William Martin, membre de la *Société de géographie*, M. Henri Bordier fit observer que Haag, généralement si exact, ayant combattu la tradition de l'inhumation à Moscou, on ne pouvait

1. Assez obscures d'ailleurs, grâce à la difficulté de les suivre, même sur les meilleures cartes.

admettre, à moins d'une preuve décisive, qu'il se fût trompé sur ce point, et qu'il n'y a rien de positif dans la seule mention d'un nom porté par bien des familles. Mais dans quel document imprimé Eugène Haag avait-il puisé ce renseignement capital, dont, suivant son habitude, il n'indique pas la source? Dans les lignes suivantes de Baulacre que le *Journal helvétique* publiait en 1753 (*Œuvres de Léonard Baulacre*, Gen., 1857, in-8, II, 17):

« On ne convient pas du lieu où il (J.-B. Tavernier) mourut. Ceux qui ont écrit sa vie dans les différentes éditions de ses voyages, faites après sa mort, le font mourir en Moscovie. On voit la même chose dans la traduction anglaise; quelques-uns disent que ce fut à Moscou, d'autres en descendant le Volga. On lit dans le Dictionnaire de Bayle, que ce fut dans la capitale de la Moscovie, et cela sur la foi du *Mercure galant* de février 1690, qui lui fait finir ses jours à Moscou, mais ces auteurs se sont tous trompés. Il est sûr qu'il ne parvint point dans ce pays-là, et qu'il expira en Danemark.

» Notre vieillard, chargé d'années et épuisé par la fatigue du voyage, étant arrivé à Copenhague, y tomba malade. Heureusement pour lui, il se trouva dans cette capitale un fort honnête homme, Hollandais de naissance, mais qui avait demeuré longtemps en France; il se nommait de Moor, et s'était retiré en Danemark à la révocation de l'édit de Nantes, pour établir à Copenhague une manufacture de glaces; il reçut chez lui le voyageur moribond, et lui rendit les derniers devoirs. Au commencement du siècle, il se transplanta en Prusse, et y établit une manufacture de glaces, qui est encore aujourd'hui très florissante à Neustadt, petite ville à huit ou dix lieues de Berlin. Le roi lui donna des lettres de noblesse. En 1701, un de mes amis passa quelques mois chez ce nouveau gentilhomme, qui l'informa exactement des particularités de la mort de Tavernier, et c'est par cet ami que j'en ai été informé. »

Voilà un renseignement formel et précis, dont les partisans de la tradition se débarrasseront difficilement. Quant au fragment de pierre tombale de Moscou, il a dû appartenir à la sépulture d'un homonyme. Il existait en effet, à Villiers-le-Bel, près Montmorency, une autre famille du même nom, enrichie par la fabrication des dentelles d'or et d'argent, et dont un membre alla chercher à l'étranger un refuge contre l'intolérance du grand roi. Les notes que nous avons recueillies sur cette famille sont encore trop incomplètes

pour que nous puissions nous hasarder à prononcer des noms propres; nous nous bornerons donc à retracer brièvement les faits. Tavernier exerçait les fonctions d'ancien parmi les protestants du bourg, qui, trop éloignés de Charenton pour s'y rendre habituellement, se réunissaient le dimanche tantôt chez lui, tantôt chez Chastelain, autre fabricant de dentelles, qui présidait le culte. Celui-ci s'enfuit en Hollande au mois de décembre 1685. A la fin de septembre, Léger de la Verbissonne, convertisseur à gages, fit plusieurs tentatives pour amener à l'abjuration Tavernier et Chastelain, dont l'exemple devait, assurait-il, entraîner la conversion de leurs quatre cents coreligionnaires (B. N., ms. fr. 7052 f° 314). Ce fut en vain. Aussi Villiers reçut-il la visite des dragons, c'est-à-dire de deux cents soldats aux gardes, qui y firent un horrible ravage (El. Benoît, V, 902), sous les ordres de leur major d'Artagnan (*Mém. de Sourches*, I, 330). Tavernier s'était caché ou avait cédé à la violence, mais n'en était pas pour cela plus catholique. Le 13 janvier 1686, Lapommeraye, exempt de la prévôté, reçut l'ordre d'aller l'arrêter à Villiers-le-Bel et de le conduire à la Bastille (A. N., *Reg. du secrét.* O[1] 30). C'est donc par suite d'une confusion de noms que Haag a écrit, d'une manière dubitative, il est vrai : « Nous avons lieu de croire qu'il (Jean-Baptiste) fut enfermé à la Bastille ». L'épouvantable forteresse produisit son effet habituel sur le prisonnier : il promit et signa tout ce qu'on voulut, dans la ferme résolution de quitter la France, et fut relâché par ordre du 29 janvier. C'est lui sans doute qui, moyennant une caution de 50 000 livres, obtint, en juillet 1687, l'autorisation d'aller passer quelques mois en Suisse, d'où il n'eut garde de revenir.

Son fils, demeuré en France, ne tarda pas être emprisonné à son tour. Le 26 juillet 1688, Seignelay écrivait à l'archevêque de Paris : « Le roi a fait mettre depuis quelque temps le nommé Tavernier, de Villiers-le-Bel, au For-l'Évêque. Il a fait présenter plusieurs placets à S. M[té], par lesquels il représente qu'il a bien fait son devoir de catholique, excepté le jour de la Pentecôte qu'il était malade; qu'il est collecteur des tailles, chargé de dix enfants, et que sa détention le ruinera entièrement. Sur quoi S. M[té] m'ordonne de savoir de vous si vous croyez qu'il puisse être à présent mis en liberté » (O[1] 32). Relâché en vertu d'un ordre du 30 août, le pauvre père de famille essaya bientôt de se faire rendre les biens

que le roi avait confisqués à son père. Le 10 novembre, Seignelay adressait le billet suivant à M. de Ménars, intendant de la généralité de Paris : « Je vous envoie le placet du nommé Tavernier, de Villiers-le-Bel, qui demande le bien de son père qui s'est *absenté*, le roi voulant, avant que de prendre aucune résolution sur ce sujet, savoir si ledit Tavernier fait bien son devoir de catholique » (O[1] 32).

Le fugitif alla-t-il en Russie pour y établir son industrie? Nous l'ignorons; il nous suffit pour le moment, d'avoir établi la possibilité du fait. En résumé, nous pensons que si on élevait un monument dans le cimetière de Moscou, il abriterait bien plutôt les restes du fabricant de dentelles que ceux du voyageur. O. DOUEN.

FRANÇOIS ROCHETTE ET LES TROIS FRÈRES GRENIER
par O. DE GRENIER-FAJAL.
Montauban, Guillau, 1886, in-8 de 154 et CCCXV pages.

Nous avons ici un monument de piété filiale. Quand on a l'honneur d'appartenir à une famille qui a fourni trois des derniers martyrs huguenots et plusieurs confesseurs, on ne saurait trop mettre en relief ces quartiers de noblesse. L'hommage est, du reste, aussi complet que possible; le nombre de pièces justificatives d'une narration composée elle-même d'extraits de documents contemporains, s'élève au chiffre de 214. Nous comprenons, à la rigueur, qu'on ne nous fasse grâce d'aucun témoignage inédit, mais pourquoi réimprimer ce qui a déjà paru ailleurs, par exemple dans ce *Bulletin* auquel il était si facile de renvoyer les lecteurs?

PAUL RABAUT, DEUX SERMONS SUIVIS DE SEIZE PLANS DE SERMONS,
par CH.-L. FROSSARD. Paris, Grassart, 1886, 71 pages in-8.

Cette plaquette complète fort heureusement l'unique sermon que M. Ch. Dardier nous avait donné à la suite de ses deux volumes de *Lettres* de l'illustre correspondant d'A. Court. On peut maintenant se faire une idée d'une prédication qui fut si écoutée à travers tant de périls. Loin de sacrifier au goût de son temps pour la déclamation, Rabaut n'a cherché qu'à édifier ses auditeurs en leur présentant l'Évangile avec simplicité et bonne foi. On sent que ce pasteur parlait comme il vivait et devait fonder une œuvre durable par ce qu'il s'y était consacré sincèrement et sans réserve. Espérons qu'après s'être délassé comme on l'a vu plus haut, M. Ch. Dardier

ne tardera pas à nous donner le tome III et dernier, des captivantes lettres de son héros.

SUPPLÉMENT A LA NOTICE HIST. ET BIBLIOGRAPH. SUR LES IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE PROTESTANTE DE DIE EN DAUPHINÉ, AU XVIIe SIÈCLE, Grenoble, Allier, 14 pages, in-8, 1886. — SUPPLÉMENT A LA NOTICE HIST. ET BIBLIOGRAPH. SUR LES CONTROVERSES RELIGIEUSES EN DAUPHINÉ, pendant la période de l'Édit de Nantes, Grenoble, Allier, 10 pages, in-8. — HISTOIRE ET DESCRIPTION DE LA TOUR DE CREST en Dauphiné, Paris, Grassart, 1886, 64 pages in-8, par E. Arnaud.

On voit par cette simple énumération que, tout en amassant des matériaux pour sa future histoire des protestants du Vivarais, M. le pasteur E. Arnaud complète ses travaux antérieurs et en accroît sans cesse le nombre. Ces *Suppléments* augmentent l'utilité de *Notices* indispensables à quiconque étudie l'histoire religieuse, biographique et bibliographique du Dauphiné. L'*Histoire de la tour de Crest* est celle d'un monument qui remonte au IVe siècle, appartient aujourdhui à M. Chabrière, et dont M. Arnaud dirige la restauration historique. Après la Révocation, les cachots de cette tour furent, comme tant d'autres, témoins des souffrances et des sacrifices de ceux qui préféraient mourir plutôt que de renier la vérité. Louise Moulin (1687), Faure (1689), madame Dumont (1739), Jacques Romieu (1740), Jacques Roger (1745) furent de ceux-là.

BAYLE ET JURIEU, par J. DENIS.
Caen, Blanc-Hardel, 1886, 82 pages in-8.

Cette étude, qu'on pourrait appeler un parallèle philosophique, est pleine d'intérêt, et, çà et là, de verve, mais elle nous semble trop peu documentée et passablement confuse. « Jurieu est loin, dit l'auteur, d'avoir la valeur de Bayle... et pourtant cet insensé, ce grotesque » qui excite les rires ou les colères de Bayle, Arnauld, Saurin, Bossuet, Pellisson, « voyait sur bien des points plus loin que ses adversaires ». Si loin, selon M. Denis, que la doctrine exposée dans les fameuses *Lettres pastorales* contient déjà en germe tout le *Contrat social*.

DANIEL DE SUPERVILLE (1657-1728), par F. FONBRUNE-BERBINEAU.
Chambéry, 1886, 134 pages in-8.

En rééditant, avec des additions, le travail qui lui a valu en 1884 le grade de bachelier en théologie, M. F.-B. a surtout voulu rendre hommage à un des plus chauds et des plus fidèles amis des galé-

riens protestants. Les témoignages qu'il a recueillis sur ce côté de la vie du pasteur du Refuge, dans les actes synodaux des églises wallonnes, égalent, sinon surpassent la réputation d'orateur que Superville s'était acquise. En s'efforçant, malgré les difficultés et les déceptions, de soulager de si cruelles misères, il contribua pour sa large part au « retour de la captivité ».

LA JEUNESSE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ,

par Henri-Ch. Monod, préfet du Calvados. Caen, 1884, 108 pages in-8.

Ce n'est pas sans appréhension que nous avons parcouru ces 100 pages consacrées à la jeunesse d'un homme sur lequel on a tant écrit dans ces dernières années[1]. Or, à mesure que nous avancions dans notre lecture, nos appréhensions se sont promptement calmées et transformées en approbations de plus en plus explicites. Non seulement M. H.-Ch. Monod, en retraçant les pures et ardentes amours de son héros, nous donne une analyse psychologique et poétique aussi fine que précise, mais il veut démontrer que la jeunesse d'Agrippa a été, moralement, pure et non débauchée comme l'affirment tous les biographes. Cette démonstration qui repose sur celle de l'inexactitude d'un passage des anciennes éditions (1729-1731) des *Mémoires*, est aussi concluante que possible. Nous félicitons l'auteur de l'avoir entreprise et ajouté ainsi un trait de plus, nullement insignifiant, à la physionomie déjà si originale de l'austère ami du Béarnais.

N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *janvier* 1887.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, H.-L. Bordier, O. Douen, J-M. Gaufrès, A. Franklin, Ch.-L. Frossard, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read, A. Viguié, Ch. Waddington. MM. F. Buisson et F. Kuhn, se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président explique qu'au lieu d'un résumé sommaire[2] auquel il a fallu se borner pour les procès-verbaux de 1886, le **Bulletin** renfermera

1. Voy. *Bulletin*, XXXIV et XXXV, 46 et 571, etc.
2. Une erreur s'est glissée dans le résumé de la séance du 18 mai 1886 (*Bull.*

désormais un compte rendu détaillé de chaque séance. Le contenu de la livraison de février est ensuite communiqué par le secrétaire. M. H. Bordier y répondra à la partie de l'article de M. de Ruble relative *à la demeure de Coligny lors de la Saint-Barthélemy*. A propos du livre de M. Ch. Joret sur *Jean-Baptiste Tavernier* dont il y sera parlé et au sujet duquel M. W. Martin transmet une question de la Société de Géographie, M. O. Douen offre une note *sur la mort et la sépulture* du célèbre voyageur. Le secrétaire communique une longue note de M. le pasteur D. Benoit sur la *dernière exhortation de Claude à Charenton*, qu'il croit authentique. Ce travail est remis à M. Douen et paraîtra en mars avec sa réponse.

Communications. — M. Ch.-L. Frossard décrit un recueil de pièces du XVIe siècle, sans doute reliées ensemble au XVIIe, et dont il vient d'enrichir sa bibliothèque.

1). — CONSEIL A | la France de- | solée. | AUQUEL EST MON- | stré la cause de la guerre presente, et le | remede qui y pourroit estre mis : et | principalement est avisé si | on doit forcer les con- | sciences. | L'an 1562. |

Pet. in-8 de 96 p. ; à la fin, *Faict l'an* 1562, *le mois d'octobre.* | LA FIN. |

C'est le célèbre traité de Castalion sur la tolérance.

2). — LES | ORDONNAN- | CES ECCLÉSIASTI- | QUES DE L'ÉGLISE | DE GENÈVE. | ITEM, | L'ORDRE DES ESCOLES | DE LA DICTE CITÉ. | *L'ancre de Crespin* | M.D.LXII.

Petit in-8, de 80 pages, petit texte.

3). — SERMON | DE M. I. CAL. OU IL | EST MONTRÉ QUELLE | doit estre la modestie des | Femmes en leurs ha- | billements. | 1 Jean 2. | Tout ce qui est au monde (assavoir, la convoitise de | la chair, et convoitise des yeux, et outrecuydance de | la vie) n'est point du pere, mais du monde. Et le mon- | de passe et sa convoitise : mais qui | faict la volonté de | Dieu, demeure éternellement. | 1561. | *verso* blanc.

Petit in-8 de 39 pages (y compris le titre), la 40e, non foliotée, est blanche. Les pages 3 à 6 sont en petit texte, et renferment une préface : AU LECTEUR CHRESTIEN | Salut en Iésus-Christ Nostre Seigneur. | M.D. — Ce sermon, évidemment de Calvin, était inconnu, et, vu le sujet, mériterait peut-être une réimpression.

4). — SERMON CONSOLA- | TOIRE, TRAIT- | TANT DES AFFLICTIONS, | qui adviennent ordinairement aux Fidèles : prononcé, et es- | crit, par M. I. de Spina: et | adressé à un grand Seigneur. | S. Paul aux Rom. 8. d. 17. | *Suit ce verset, en* 10 *lignes* | M.D.LXIIII *verso* blanc.

du 15 janvier 1887, p. 47). Ce n'est pas M. le pasteur Dardier, mais M. le pasteur Grotz qui a demandé au Comité de faire reproduire la carte du théâtre de la guerre des Camisards. Lire aussi, p. 52, Montpellier, 79 fr. 10 au lieu de 79.

Petit in-8 de 104 pages, y compris le titre. Les pages 3 à 6 renferment une EPISTRE DE | L'AUTHEUR, | en gros texte.

M. Frossard croit qu'on a là un véritable sermon de Jean de l'Espine dont la prédication passait pour fort remarquable [1].

5). — HISTOIRE | DES VIES ET FAITS | DE TROIS EXCELLENS PERSONNAGES, | *premiers restaurateurs de l'Évangile, en ces derniers temps :* | A SCAVOIR, | De MARTIN LUTHER, par Philippe | Melancthon. | De JEAN ECOLOMPADE, etc. | *ancre de Crespin* | M.D.LXII.

Cinquante-six feuillets, y compris le titre, non paginés, en petit texte, signés A.-G.

6). — TRAITE | DE BERTRAM | PRESTRE, A CHARLES LE | CHAUVE, ROI DE FRANCE. | *Du Corps et du Sang de nostre* | *Seigneur Jésus-Christ* | Traduit de Latin en Françoys | *Ancre de Crespin* | Hebr. chap. XIII. | *Suit le verset, en deux lignes* | M.D.L.XII.

Quarante-deux feuillets, y compris le titre, foliotés. Feuillets 2 à 11, en petit texte, renferment un ADVERTISSEMENT | AU LECTEUR. | 11 verso, 13 et 14, en caractères italiques, renferment la *Vie de Bertram* et la *Préface de Bertram.*

Le Président annonce au Comité que le Consistoire de l'Église réformée de Paris accepte en principe ses propositions de contribuer à la décoration intérieure de la salle consistoriale de l'Oratoire, dégarnie par le transfert de la bibliothèque de Rabaut-Pomier à la rue des Saints-Pères. Le projet de la commission est double : il comporte un relevé, avec dates, des divers lieux d'assemblée et de culte — en tant qu'on peut les déterminer — depuis l'assemblée hors la porte Saint-Honoré, près de la place actuelle du Théâtre Français, jusqu'à l'inauguration du temple de l'Oratoire en 1810; et, dans l'impossibilité de dresser la liste complète des pasteurs, les noms de ceux d'entre eux qui ont laissé le plus de souvenirs positifs et marquants. Parmi ces derniers figure déjà

1. L'auteur en parle toutefois comme d'un *traité*, et en rapprochant le titre de celui cité dans Haag, sous l'année 1565 (T. VII, 39 b, II), on voit que c'est le même ouvrage. Il a donc été composé pendant que de l'Espine s'efforçait d'organiser une Église à Provins, et a sans doute été inspiré par les persécutions que lui attira cette entreprise. On jugera du caractère de ces dernières par cet extrait des *Mémoires* si curieux et si catholiques *de Claude Haton* (I, 390) : « Je ne sçai si l'incommodité du lieu les lassa point; car, par tout le reste de ceste année n'eurent aultre lieu à se mettre que le champ susdit (au Montès, près Provins), vuyde et vague, lequel ilz trouvoient par chascun dimanche tout foullé et plain de fiente des pourceaux du chasteau de Provins, que le porcher y menoit mérienner et dormir de midy par chascun jour, en dérision et mocquerie de eux et de leur prétendue religion. » N. W.

Jean Claude, à la mémoire duquel, grâce à l'initiative de M. Frank Puaux, une plaque devait être posée le 13 janvier dernier, jour anniversaire de sa mort. — M. le président regrette aussi de n'avoir pu obtenir les cachets authentiques de Port-Royal et de Pascal qu'il a découverts, mais à un prix inaccessible.

M. le professeur Waddington signale un volume de M. A. Desjardins sur *les sentiments moraux au* XVIe *siècle*. Il serait intéressant d'étudier et de contrôler les observations de l'auteur sur la décadence de la foi catholique et monastique à cette époque.

Correspondance. — M. Henri Guyot, de Groningue, a adressé, le 31 décembre dernier, au président, la lettre suivante qui renfermait un billet de 100 francs :

« Je lus il y a quelque temps dans le *Bulletin* le fait mémorable, qu'au » cours de l'année on a inauguré à Paris la nouvelle bibliothèque de votre » Société. J'aurais beaucoup aimé être à même de vous faire parvenir » quelque chose, digne d'y trouver une place. Malheureusement je ne » suis pas en état de vous envoyer telle chose, si ce n'est peut-être » quelque lettre littéraire du pasteur Marron à feu mon grand-père. Donc » je me permets d'offrir à votre Société le billet ci-joint, comme une pe- » tite marque de l'intérêt qu'un descendant d'une famille réfugiée prend » à ses remarquables travaux. — Veuillez », etc.

M. Francis Molard, archiviste de l'Yonne, annonce un important document sur la Réforme à Gien, qu'il compte apporter en janvier. — Une lettre de M. le pasteur Calas, de Castelmoron renferme le passage suivant :

« A *Nicole* (où il n'y a plus un seul protestant) vous trouverez la men- » tion de plus de 200 abjurations en 1685... Je sais que la série des » registres paroissiaux de *Tournon* (pas un protestant, là encore !) est » fort riche... Les dossiers des poursuites contre les protestants après » 1685 se trouvent aux archives départementales dans le fonds de la » sénéchaussée, art. B. 256, 257, 266, 270, 282, 291, 299, 312, etc. C'est » fort intéressant, et tout est inédit. »

M. B. Sarazin, de la Bonnière, près Mouchamps, transmet le procès-verbal d'un enterrement — civil, grâce au refus du curé, — du 28 août 1746 ; M. de Richemond, la copie du fac-similé d'une « lettre de la main de Henri IV, écrite à Marraud de Batz, gouverneur de la ville d'Eurze en Armagnac. Cette lettre est de l'an 1577. Henri IV n'avait pas encore vingt-quatre ans. Elle a été donnée à M. Seignette, secrétaire perpétuel de l'Académie de La Rochelle », pour en faire hommage de la part de l'abbé Brizard aux bien bons amis de Henri IV dans la personne de MM. de l'Académie, le 6 juin 1785, et déposée dans une vitrine de l'hôtel de ville de La Rochelle le 5 décembre 1886 :

« Mons[r] de Batz, jay antandu aveq plesyr les servyses que vous et Mons[r] de Roquelaure aves fet à ceuls de la relygion et la sauveté que vous partyculyéremant avés donnée au vre ch[au] de Suberbye à ceuls de mon pays de Béarn et aussy l'ofre que je accepte pour certains de vre dyt ch[au], de quoy je vous veus bien remersyer, et prier de croyre que, combyen que soyés de ceuls-là du pape, je ne aves, come le cuydiés, masfiance de vous dessus ses choses ; ceus quy suyvent tout droyt leur consyance sont de ma relygion et moy je suys de cele de tous seus-là quy sont braves et bons. Sur ce je ne feré la presante plus longue, synon pour vous recommander la place qu'avès an meyn, et d'estre sur vos gardes, pour ce que ne peus faylir que ne ayes byentôt du bruit aus oreyles, mes de ceus-là je m'an repose sur vous, come le devés fere sur vre plus assuré et mylleur amy. » HENRY. »

M. le pasteur Fonbrune-Berbineau envoie une petite note relative à *Mlle de Vanarmuden*, dont il est question dans le dernier numéro du *Bulletin* 1886 (p. 557). — « Une lettre des forçats Bancillon, Fontblanche (Pierre Serres l'aîné) et Serres le Jeune, adressée, en date du 14 décembre 1699, à Mlle de Péray, de La Haye (*Bulletin*, XVII, p. 125) mentionne *Mlle Vuaneimerden* (*sic*), de Rotterdam. C'est évidemment la même personne, et, par suite, *Mlle Van Armeyden*, belle-mère de Daniel de Superville. Cette dernière s'intéressa aux forçats pour la foi et entretint une correspondance avec eux, ainsi que celà ressort d'une lettre de Serres le Jeune à D. de Superville en date du 17 novembre 1702 (Papiers Court, n° 11, p. 443). »

Bibliothèque. — M. F. Rossignol a envoyé une ancienne toile passablement effacée et endommagée, mais qui, selon lui, représente Jacques Saurin. On l'examine attentivement et on lui trouve, en effet, de la ressemblance avec certains portraits gravés du célèbre orateur, mais sans pouvoir se prononcer avec certitude. — Le président offre quelques manuscrits isolés :

1° Déclaration faite en l'église d'*Avallon*, le jour de Pentecôte 1683, par *Noel Gaultier*, cy-devant prestre et chanoine à Espoisse ; 2° Informations faites contre des protestants de *Saint-Quentin*, en 1665 ; 3° Deux lettres du curé de *Velaux* relatives à l'exercice la R. P. R. dans cette localité, 1674-1675 ; 4° Une requête des protestants de *Bourgueil* relative au droit d'exercice qui leur était refusé, s. d.

Parmi les livres anciens on remarque quelques volumes de controverse catholiques, plus, Ramus : *Grammatica græca*, Paris, Wechel, 1567 ; F. Sylburg, *Rudimenta græcæ linguæ*, Francfort, 1582 ; *Latinæ linguæ cum græca collatio ex Prisciano*, etc., Paris, Charles Étienne, 1554 ; les lettres et la vie de *Sadolet*, en latin, Lyon, Gryphius, 1560 ; Mathieu Cot-

tière, *Paradoxe*, Genève, 1636, in-4, etc. — Parmi les ouvrages récemment parus, ceux de MM. E. de Pressensé, A. Laugel, O. de Grenier-Fajal, H. Draussin, G. Krüger.

M. le trésorier annonce les collectes suivantes : Breloux 17 fr. 45, Lusignan 15 fr., Marennes 7 fr., Millau 20 fr., Nègrepelisse 30 fr., Paris-l'Étoile 200 fr., Pierregrosse 2 fr., Réalmont 44 fr., Saint-Quentin la Poterie 10 fr., Sauveterre de Béarn 10 fr., Vauvert 30 fr., Vialas 21 fr. 80.

CHRONIQUE

Les Adresses de quelques habitants de Paris en 1572. — Dans le tome XIII des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, pages 1 à 16, M. A. de Ruble vient de publier un fort intéressant article intitulé *Paris en* 1572. L'état de perception d'un emprunt de 300000 livres imposé à la ville en cette année (et conservé à la Bibliothèque nationale, fonds français 11, 692), lui a fourni de précieuses indications sur le chiffre de la population parisienne à cette date — il ne croit pas pouvoir l'évaluer à plus de deux cent cinquante mille âmes — et sur le logis (nous dirions aujourd'hui les adresses) des habitants. En voici quelques-unes que nos lecteurs nous sauront gré de relever pour eux :

Commençons par la rive gauche, qu'on appelait alors l'*Université :* On connaît le cousin de Catherine de Médicis, Philippe Strozzi, qui fut chargé par elle de surprendre La Rochelle le 24 août de cette fatale année [1]. Il demeurait rue du Colombier (aujourd'hui rue Jacob). Rue Poitevin, près la rue Hautefeuille, était la maison du premier président du Parlement, Christophe de Thou et de son fils Jacques, alors maître des requêtes, et sans doute déjà occupé à recueillir les matériaux de sa grande Histoire. Presque à côté, rue Pierre-Sarrazin, habitaient les Canaye, famille parisienne en partie protestante, alliée aux Gobelins. Ces derniers avaient leur maison assez loin de là, hors de l'ancienne enceinte, entre les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, rue des Lionnets, quartier de l'Ourcine. Lorsqu'on revenait de ce quartier excentrique au Paris compris entre le boulevard Saint-Germain, la Seine et le boulevard Saint-Michel, on passait près de l'hôtel de Cluny, où résidait le célèbre cardinal de Lorraine [2]; rue Pavée, aujourd'hui Séguier, une

1. Voy. H.-L. Bordier, *La Saint-Barthélemy et la Critique moderne*. Paris, 1879, in-4, page 86.

2. M. de Ruble dit que cet hôtel s'appelait aussi *Saint-Denis*. N'y a-t-il pas ici une confusion avec un hôtel Saint-Denis qui figure derrière le couvent des Augustins sur le plan d'O. Truschet?

de ses parentes, Anne d'Este, fille de Renée de Ferrare, veuve de François de Guise, avait son hôtel depuis qu'elle était remariée à Jacques de Savoie, duc de Nemours. Elle était ainsi voisine de son ancien correspondant Jérôme Bourgeois, évêque de Châlons, qui habitait rue de la Serpente, et dont les rapports imprudents, dit M. de Ruble, « avaient été une des causes du massacre de Vassy ». Nous avons été surpris de ne pas rencontrer dans le même quartier, le nom d'Ambroise Paré, trop nécessaire au malade Charles IX pour être mis sur la liste des victimes. Le 4 novembre 1573, en effet, sa femme, Jehanne Maselin, mourait rue de l'Hirondelle [1]. Mais M. de Ruble nous affirme que le célèbre chirurgien demeurait rue Saint-Augustin, c'est-à-dire sur la rive droite [2] et nous apprend qu'il fut taxé à 120 livres comme les gens aisés.

Dans la *Cité* nous ne relèverons qu'une seule adresse, celle du lieutenant-civil, François Miron, rue de la Vieille-Pelleterie [3].

La rive droite s'appelait alors la *Ville*, et c'est au Marais qu'on y trouvait les plus grands hôtels. Encore aujourd'hui on y remarque, rue du Chaume, sur la façade ouest du palais des Archives nationales, la porte de l'hôtel du duc de Guise, l'ennemi acharné de Coligny. Rue de la Bretonnerie demeurait le président Charron, prévôt des marchands au moment de la Saint-Barthélemy; rue Vieille-du-Temple, une des plus célèbres victimes du massacre, le président Pierre de la Place, auteur des *Commentaires sur l'estat de la religion et république*, 1565. A l'extrémité opposée de la ville, hors d'une des portes qui y donnaient accès, rue du Faubourg-Saint-Honoré, était le logis, sans doute fort modeste, d'un autre huguenot réservé pour un supplice plus lent et plus obscur, Bernard Palissy [4]. Il était toujours pauvre, puisqu'il ne fut taxé qu'à cent sous. Un de ses voisins, mais sans doute point son ami, était, place du Marché-aux-Pourceaux, le trop fameux Albert de Gondi, comte de Retz, « le plus mauvais conseiller de Charles IX ». Rue de Grenelle Saint-Honoré, non loin du temple actuel de l'Oratoire, se trouvait l'hôtel de Louis Guillart, ancien évêque de Chartres, devenu protestant. C'est là que descendit Jeanne d'Albret lorsqu'elle vint à Paris pour les « Noces vermeilles », et là qu'elle mourut, le 9 juin 1572. Si nous dépassons Saint-Germain-l'Auxerrois d'où partit le fatal signal, nous trouverons, rue des Bourdonnais (autrefois Thibaud-aux-Dés) la maison du chroniqueur qui nous a

1. Voy. *Ambroise Paré*, par le D. Le Paulmier. Paris, 1885, p. 81.

2. Ne faudrait-il pas lire rue *des* Augustins? Nous n'avons pas eu le temps de recourir au manuscrit original.

3. Nous n'avons pas retrouvé la rue *Gasselin* où demeurait le chevalier du Guet, qui a dû jouer aussi un rôle dans la sinistre tragédie du 24 août.

4. Et non *de* Palissy comme on s'obstine à écrire le nom du célèbre potier.

conservé le souvenir de tant de faits intéressants, Pierre de l'Estoile. On sait enfin, que dans ces mêmes parages, rue de Béthisy, était le logis de la plus grande victime de ces funestes journées, de l'amiral Gaspard de Coligny. Mais ici M. de Ruble étant en désaccord avec M. H. Bordier, nous laissons à ce dernier la parole. N. W.

*
* *

La demeure de l'amiral Coligny à Paris en 1572. — Je réponds à cet appel en remerciant d'abord M. de Ruble des formes très courtoises de sa critique et en espérant qu'après un plus mûr examen il la reconnaîtra peu fondée. — Voici les premières lignes du passage auquel M. Weiss fait allusion : « Quand il vint à Paris, au » printemps de 1572, l'amiral de Coligny s'établit rue de Béthisy. Quatre » logis, par leur importance, étaient dignes d'un tel hôte : l'hôtel du comte » de Rochefort ; l'hôtel du sieur de Lieuville, fils du feu chancelier Olivier ; » l'hôtel de la dame de Saint-Ciergue, tous trois taxés à 300 livres; en fin » une maison appartenant au sieur de Villarceaux, louée au sieur Dolu, » argentier du roi, mais actuellement inoccupée et non taxée. En dehors » de ces maisons, la rue de Béthisy n'était occupée que par de pauvres- » gens. »

De pauvres gens ? Il est vrai qu'on y voit des ouvriers tailleurs, cordonniers ou autres, et qu'ils sont taxés à 40 sous; il y a même de vrais indigents qui ne sont pas taxés du tout; mais on y voit aussi M. Forget, conseiller au parlement, et M. de Varades, qui payent chacun 150 livres, et M. Milon, trésorier des guerres, qui en paye deux cents; il est un peu leste d'englober de tels personnages dans la classe des pauvres gens. De plus et surtout il n'est nullement exact d'apprécier l'importance des maisons d'après l'importance de la taxe, car celle-ci frappait les personnes et non les immeubles. L'immeuble n'entre évidemment pour rien en considération là où le contribuable paye quelques sous; et pour rien non plus quand l'immeuble est important, puisque le seigneur de Villarceaux, n'ayant pas de locataire, ne paye pas. Ce sont donc les habitants que vise la taxe et il n'est pas du tout sûr que la maison habitée par une personne payant 200 livres fût moins importante que celle où se trouvait un locataire estimé pouvoir en payer 300. Je ne relève ce détail qu'en passant et pour le plaisir de voir un raisonnement juste. C'est sur ce qui suit que M. de Ruble pense devoir contester. Il continue :

» L'amiral occupa donc l'une de ces maisons. Nous avons cherché » laquelle. »

Je crois que c'est un tort, attendu qu'il n'y avait rien à chercher, mais laissons-le suivre son argumentation.

» D'après une ancienne tradition rapportée par Jaillot, lorsque la rue

» de Béthisy existait encore, *on croyait*q ue Coligny avait perdu la vie dans » une maison située au coin de la rue de l'Arbre-Sec, qui après avoir appar- » tenu à la famille du Bourg depuis 1536, était devenue en 1617 l'hôtel de » Rohan-Montbazon.

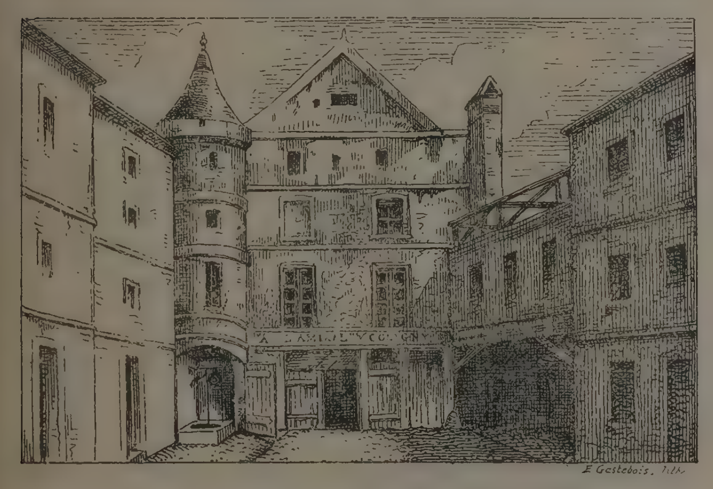
On croyait ! Mais on le croit encore, et on y est bien forcé.

Voici les paroles de Jaillot : « Il est vrai que Coligny demeurait dans la rue de Béthisy et qu'il fut massacré dans la nuit du 23 au 24 août 1572, triste et fatale époque dans les annales de la monarchie. Cette maison a été occupée depuis par les seigneurs de Rohan-Montbazon dont elle porte encore le nom. » Voilà qui est positif : « Dont elle porte encore le nom ». Jaillot savait, et tous les Parisiens de son temps savaient de même, quelle était la maison dont il parlait ainsi (en 1782). Tous ceux de nos contemporains qui ont eu le douteux avantage de vivre en l'année 1852 ont pu la contempler aussi, car elle n'a été démolie qu'en 1853 pour le percement de la rue de Rivoli prolongée, et quoique M. de Ruble ait raison de dire « quand la rue de Béthisy existait encore », la mémoire de cette vieille voie publique n'est pas tellement abolie que le docte et obligeant bibliothécaire de la Ville, M. Cousin, ne puisse lui montrer, sur le croquis des démolitions opérées par les architectes, que cette maison était sur l'emplacement occupé par le n° 144 de la rue de Rivoli actuelle. Et si ce n'est pas encore assez pour identifier ce mémorable immeuble, nous en mettons un dessin sous les yeux du lecteur, dessin fort médiocre mais qui montre ce qu'il en subsistait en 1838, où ce n'était plus qu'une auberge avec le nom de l'amiral pour enseigne. Cette attribution est donc un fait certain, un fait populaire.

Sur ce point, auquel tiendront fermement ceux que touche l'histoire du protestantisme, il semble que nous ayons le plaisir de voir M. de Ruble d'accord, car la tradition rapportée par Jaillot, dit-il, est « certifiée par une possession d'état non interrompue ». En quoi donc consiste le désaccord ? En ceci : qu'adoptant la « tradition certifiée », ainsi qu'il vient de le dire, il s'applique en même temps à chercher autre chose.

« M. Bordier, dit-il, dans sa dissertation intitulée *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, « incline à croire que l'amiral Coligny » choisit l'hôtel de Villarceaux parce qu'il était vide. Il suppose que la » famille du Bourg a pu posséder une seigneurie du nom de Villarceaux. » Il ne nous est pas permis d'adopter cette hypothèse. On ne trouve » aucune mention dans le dossier généalogique de la famille du Bourg, » conservé au Cabinet des titres (Bibl. nat., dossiers bleus, n° 3047), de la » seigneurie de Villarceaux. D'autre part, le nom de Villarceaux ne pou- » vait être porté, à la date de 1572, que par Nicolas de Mornai, seigneur » de Villarceaux et d'Ambleville, époux d'Anne Luillier, seigneur proba-

» blement très engagé dans le parti catholique, puisque son fils aîné était » ou devint plus tard lieutenant de la compagnie de gens d'armes du » maréchal de Retz. — Voici la vérité : elle s'accorde avec la tradition » rapportée par Jaillot et certifiée par une possession d'état non inter- » rompue. L'amiral de Coligny avait choisi à Paris l'hôtel dit de Roche- » fort, lequel appartenait à la famille du Bourg. Les du Bourg sont en » effet signalés au Cabinet des titres comme possédant une terre du nom » de Rochefort et l'un d'eux, Claude du Bourg, en portait le titre. L'ami- » ral avait probablement fait ce choix à la requête d'Armand de Clermont, » sieur de Piles, l'un de ses plus fidèles lieutenants et l'un des capitaines » huguenots qui l'accompagnèrent à Paris. Piles était beau-frère du chef

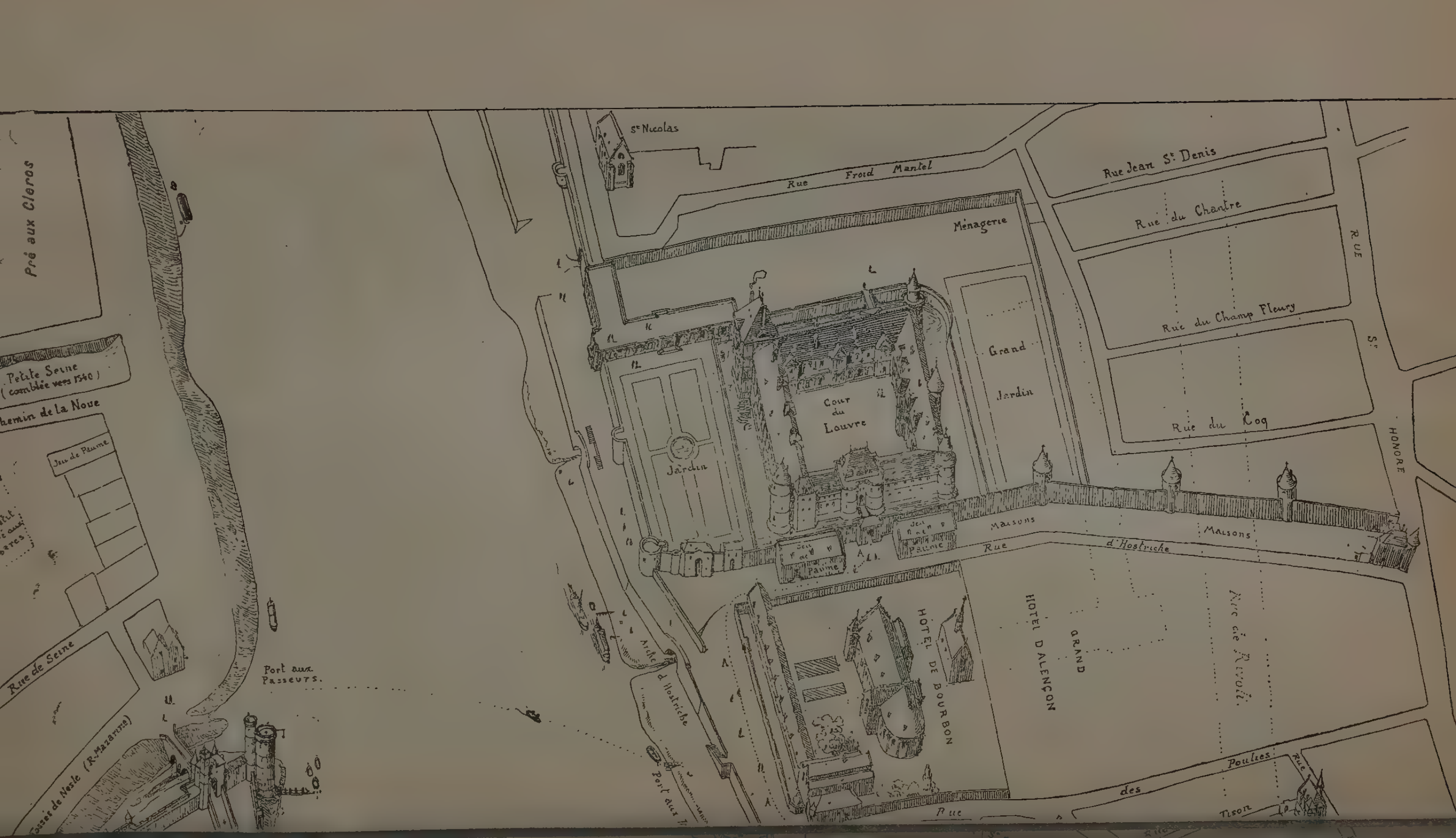


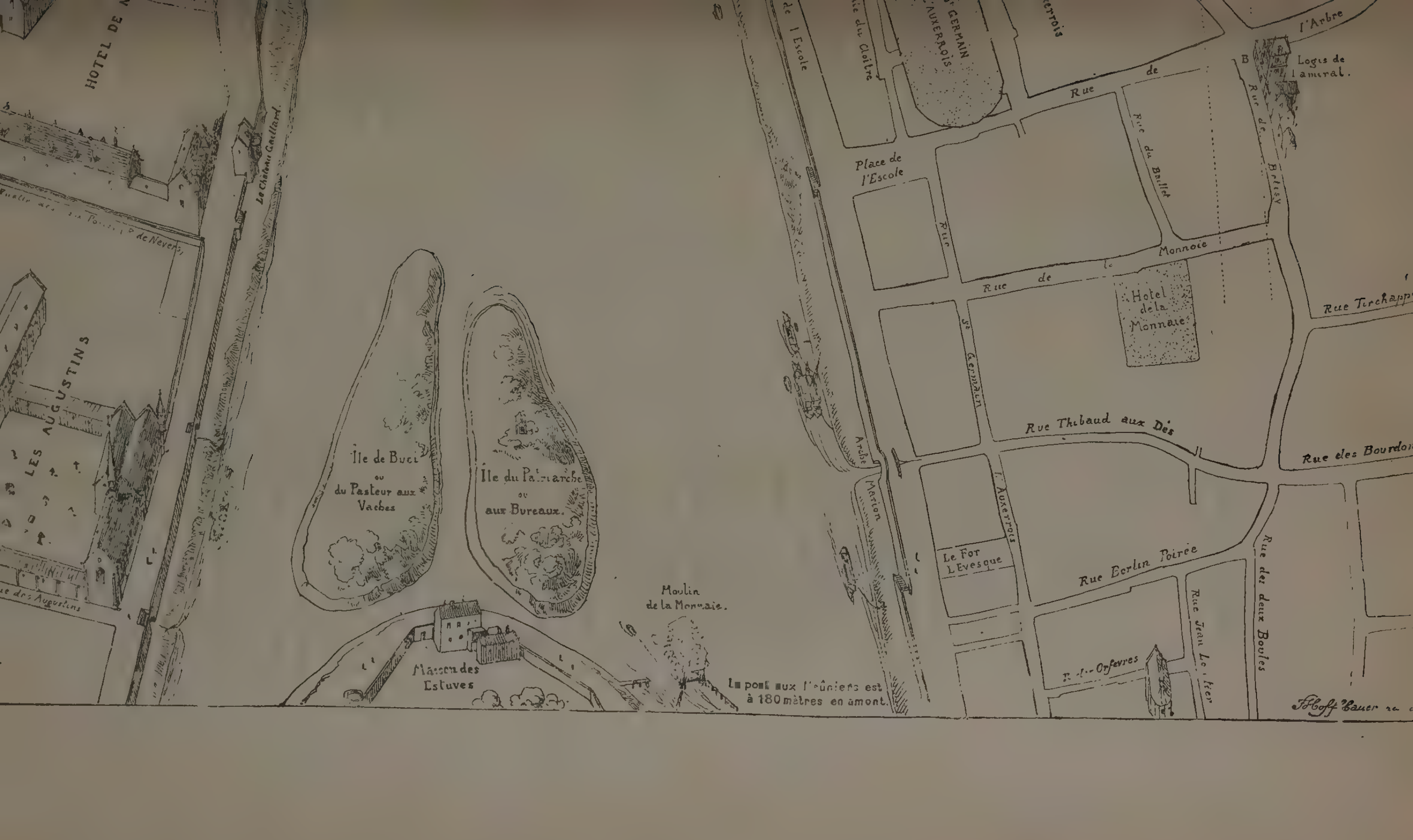
E Gastebois. lith.

» de la maison du Bourg, Antoine du Bourg, baron de Saillans. Il » semble donc naturel que Piles ait conduit directement son maître dans » l'hôtel d'un des plus proches alliés de sa sœur. »

Donc la vérité nouvelle trouvée par M. de Ruble consiste en ce que le massacre de Coligny et des siens a bien eu lieu dans un hôtel appartenant aux du Bourg, mais hôtel qui, situé aussi rue de Bethisy, était l'hôtel de Rochefort et non l'hôtel de Villarceaux.

Voici ma réponse. La maison néfaste étant indubitablement située à l'extrémité de la rue de Béthisy, à l'angle de la rue de l'Arbre-Sec, il faudrait, pour justifier les diverses suppositions que présente M. de Ruble, que l'hôtel de Rochefort occupât cet emplacement. Or le texte même des percepteurs de la taxe, sur la partie de leurs opérations qui concerne ce quartier de Paris, est celui qu'on va voir.


Pré aux Clercs
Petite Seine
(comblée vers 1540)
Chemin de la Noue
Jeu de Paume
Rue de Seine
Fossés de Nesle (R. Mazarine)
Port aux Passeurs.
St Nicolas
Rue Froid Mantel
Rue Jean St Denis
Rue du Chantre
Rue du Champ Fleury
Rue du Coq
RUE S^T HONORE
Ménagerie
Grand Jardin
Cour du Louvre
Jardin
Jeu de Paume
Jeu de Paume
Maisons
Maisons
Rue d'Hostriche
Arche d'Hostriche
HOTEL DE BOURBON
GRAND HOTEL D'ALENÇON
Rue de Rivoli
Rue des Poulies
Tison



Rue des deux Boules
Logis de l'amiral.
Rue de Betisy
Rue du Ballet
Hotel de la Monnaie
Rue de la Monnoie
Rue Thibaud aux Dés
Rue Bertin Poirée
R. des Orfevres
Rue St Germain l'Auxerrois
Le For L'Evesque
St GERMAIN L'AUXERROIS
Place de l'Escole
Arche Marion
à 180 mètres en amont.
Moulin de la Monnaie.
Île du Patriarche ou aux Bureaux.
Île de Buci ou du Pasteur aux Vaches
Maison des Estuves
Le Chateau Gaillard
LES AUGUSTINS

Rue Tirechappe

Le rôle de perception inscrit par leurs noms, dix-sept contribuables d'un côté de la rue et treize de l'autre côté.

Rue de Béthizy

André de Forges, hostellier.. xij liv.
François Guyart, marchand de vin........................ x liv.
*Mons*r *Godeffroy*.. vi liv.
Marlo du Chamet.. iiij liv.
Monsieur de Varades.. vijxxx liv.
La vefve Jehan Rogere.. lx sols.
Jehan Corberin, tailleur dhabitz........................ lx sols.
Christophle de Meleun.. lx sols.
Guillaume Picquet, barbier.. iiij liv.
Monsieur Olier, secrétaire du Roy........................ xl liv.
*Mons*r *de la Croix*, contrerolleur des guerres............ xl liv.
Monsieur Milon, trésorier des guerres........................ IIc liv.
Monsieur le comte de Rochefort........................ IIIc liv.
La vefve Estienne Belier.. xv liv.
Simon Canivet, me tonnelier.. iiij liv.
Guill. du Cloux.. néant.
Nicolas Desprez, cordonnier.. xl sols.
Thomas Migot, me verrier.. xl sols.
Pierre Lamy, hostellier.. C sols.
*Mons*r *Forget*, conseiller en la Court........................ vijxxx liv.
Madame de Saint-Ciergue.. IIIc liv.
*D'une maison appartenant au sieur de Villarseau en laquelle est demourant Mons*r *Dolu lequel tient l'argenterie au Roy; personne n'y demeure*........................ néant.

L'autre côté de la rue

*De M*e *Nicole Lambert*, chirurgien........................ xl liv.
Monsieur de Neufville, filz de madame la chancellière Olivier, taxé à.. IIIc liv.
De Jehan Le Saige.. C sols.
Jehan Remy, maistre frippier.. iiij liv.
Jehan Vermillon, maistre barbier........................ iiij liv.
Jehan Gaigne, marchand de vins........................ iiij liv.
Claude de Breuil, marchand de vins........................ iiij liv.
Ambrois André, compaignon tailleur........................ xl sols.
Pierre Brunet, painctre, cotisé à........................ xl sols.

Suivent quarante-trois autres contribuables dont le dernier est :

Adam Belle, m^e^ maçon, cotisé à........................ iiii liv.

Rue de la Monnoie

Me Pierre Rouget, huissier en la Court.................... x liv.

Me Nicolas Le Coigneux, advocat en ladite Court.......... vj liv.

Jehan Josselin, hostellier.................................. lx sols.

Me Laurens Du Moust...................................... x liv.

L'autre côté de la rue, etc.

Cette énumération, qu'on se plairait à étendre indéfiniment à cause du vif intérêt qu'elle présente, nous conduit par la main à la suite des percepteurs. Ils entrent dans la rue de Béthizy par la rue Tirechappe et font d'abord la collecte de ce premier côté de la rue de Béthisy, puis ils traversent pour récolter l'autre côté de la même rue et s'en vont par la rue et l'hôtel de la Monnoie, dans la rue Thibaud aux dés. Leur procédure est parfaitement régulière; pour ne rien omettre, ils vont de porte en porte. En explorant le premier côté des maisons de la rue de Béthisy, ils marquent l'hôtel de Rochefort vers le milieu de cette rue et l'hôtel appartenant à M. de Villarseau, tout au bout, au coin de la rue de l'Arbre-Sec. L'hôtel de Rochefort pouvait bien appartenir à un du Bourg, mais sa situation ne permet pas d'y placer le logis de l'amiral. Et quant à ce qui serait d'effacer la tradition comme erronée, et de retirer ce logis de l'angle qui lui appartient pour le transporter vers le centre de la rue, les faibles raisons alléguées par M. de Ruble ne permettraient pas d'y songer un seul instant. Ce sont de bien faibles raisons, en effet : alléguer que quelqu'un, en quelque temps que ce soit, se guide pour le choix de son habitation sur les sentiments religieux de son propriétaire; qu'un membre de la famille de notre Philippe de Mornay fût fort engagé dans le parti catholique parce qu'il avait un fils qui l'était; qu'un Coligny se laissât conduire par les sentiments fraternels supposés à un de ses lieutenants !

J'ai cru pouvoir expliquer le titre de seigneur de Villarceaux donné au propriétaire de la maison du Bourg, en alléguant qu'il y a plusieurs Villarceaux. En effet, il y en a *cinq* dans le voisinage de Paris. M. de Ruble m'objecte « le dossier généalogique de la famille du Bourg conservé au cabinet des titres », où l'on ne retrouve aucune mention de cette seigneurie, tandis qu'on y constate que cette famille possédait la seigneurie et comté de Rochefort, et il cite à l'appui le dossier bleu n° 3047. Que le lecteur ne se laisse point éblouir par ce dossier bleu. Il contient en tout et pour tout cinq mauvaises copies du XVIIIe siècle et un tableau généalogique imprimé en placard qui n'ont de remarquable que leur état

informe et incomplet. Mon honorable contradicteur aurait pu y joindre le dossier bleu nº 1174 (seconde série) qui en renferme six exactement de même forme et valeur, plus le dossier des Pièces originales où l'on en trouve jusqu'à une quinzaine, qui ne valent pas beaucoup mieux, sans pouvoir persuader qu'il a puisé à ces maigres sources une suffisante connaissance de l'état des du Bourg, cette grande et plantureuse famille auvergnate, dont les archives du Puy-de-Dôme seules ont peut-être mieux conservé les titres.

Si je me suis permis de parler de la Critique Moderne dans le petit écrit que M. de Ruble a eu la bonté de citer, c'était pour signaler la désolante facilité qui nous pousse, par le besoin de travailler et de produire (quelquefois par des motifs moins avouables) à entasser les erreurs, en publiant nos travaux avant de les avoir suffisamment médités. Un avenir qui n'est pas très éloigné dira s'il faut se réjouir et non s'affliger de l'immense publicité donnée par notre siècle à toutes les menues sources de l'histoire, car la confusion des faits menace de s'accorder bientôt, si l'on n'y prend garde, avec la diversité des idées. Notre *Bulletin* peut librement en faire ses doléances, car lui-même souvent s'est mis sous le coup de cette mélancolique réflexion. » HENRI BORDIER. »

NÉCROLOGIE. — M. ALEXANDRE GERMAIN.

Le 28 janvier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres recevait la nouvelle de la mort de M. A. Germain, un de ses membres libres, et levait la séance en signe de deuil. — Notre Société doit aussi un hommage à l'éminent doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, décédé, à l'âge de soixante-dix-sept ans, après une vie toute consacrée à l'enseignement et à la science historique, dans le cadre des plus pures affections. C'est un grand honneur pour le *Bulletin* d'avoir reçu, à plusieurs reprises, les plus gracieuses communications d'un tel maître, si catholique et si libéral. Nos lecteurs n'ont pas oublié la relation du siège de Saint-Affrique, cette page héroïque du Protestantisme militant sous Louis XIII (t. XXV, p. 49) ni les touchantes lettres de l'abbé de Florian, cette histoire d'une âme entre le Désert et le Refuge (t. XXXIII, p. 342, 353). M. Germain suivait nos travaux avec le plus vif intérêt. Il les a plus d'une fois signalés avec faveur dans le cours public auquel il consacra le meilleur de sa vie, durant près d'un demi-siècle.

Il ne m'appartient pas de retracer ici les grands travaux sur l'histoire de Nîmes et de Montpellier qui ont marqué sa belle carrière d'érudit et de lettré poursuivant paisiblement sa tâche au milieu des révolutions contemporaines. Mais ne puis-je dire ce qu'il fut, aux débuts de son professorat, pour ses élèves du lycée de Nîmes initiés par lui aux leçons de Michelet, de Guizot, et aux œuvres de la nouvelle école historique? Un souffle de renaissance passait alors sur les esprits. M. Germain en était tout pénétré; nous étions sous le charme en l'écoutant. Plusieurs ont reçu alors l'étincelle qui allume les vraies vocations, et ils gardent un religieux souvenir du maître vénéré, de l'ami qui les a précédés dans l'éternelle lumière. J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e —	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	
11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	

17e —	1868	20 fr. le volume.
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	
32e —	1883	10 fr. le volume.
33e —	1884	
34e —	1885	15 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1886) : 330 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles et demie. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*